

Le petit Chaumontelois

LE MAGAZINE MUNICIPAL D'INFORMATION - N° 32

[octobre 2011]



Madame,
Mademoiselle,
Monsieur,

L'été indien du mois de septembre nous a fait oublier les tristes jours de juillet et d'août...

L'heure de la rentrée a sonné, petits et grands ont repris le chemin de l'école et du travail.

La reprise est là aussi pour nous et, surtout pour M. Hubert Gage, notre nouveau Directeur Général des Services de votre mairie. Je lui souhaite la bienvenue au nom de tous.

Vous avez été nombreux à vous manifester dès la réception dans vos boîtes aux lettres de votre feuille d'imposition foncière.

Sachez que je subis au même titre que vous cette hausse et comprends votre mécontentement. Plusieurs facteurs sont à l'origine de ces augmentations.

Une explication détaillée en page 17 répondra, je l'espère, à vos interrogations.

Nos projets vont, pour certains, démarrer au cours de ce trimestre, comme l'extension du cimetière et l'agrandissement de la Mairie. Durant les congés d'été, certains tronçons de rues ont fait peau neuve. J'en profite pour rappeler que certains ne respectent pas les règles élémentaires du code de la route et, font fi des dangers. Au cœur de notre village et aux abords des écoles, trop d'abus !! En outre, le parking Espace Liberté (Monument aux Morts) est devenu « zone blanche » depuis le 27 septembre dernier. Les rues de la République et d'André Vassord, quant à elles, restent en « zone bleue ».

Bonne rentrée à toutes et à tous ! Bienvenue aux nouveaux habitants, commerçants et enseignants à Chaumontel.

Cordialement vôtre,
Betty HANAUER-BEASLAY

C'est l'automne !

AVIS DECHETS TOXIQUES

Nous vous informons que le camion chargé de récupérer les DECHETS TOXIQUES n'est plus sur le parking d'ALDI, mais sera désormais sur le parking de LEADER-PRICE, tous les 1^{ers} samedis du mois de 9h 00 à 11h 30.

Les petites chroniques de Madame Christiane BOISEAUBERT

Pour mieux gérer vos émotions, faites-vous aider par les cristaux...



Stress, timidité, fatigue, meilleure harmonie, sans prendre de médicaments... Testez les élixirs de cristaux! Pour n'en citer que certains, à savoir:

- L'élixir d'améthyste pour trouver l'apaisement, pour arrêter de fumer, trouver le sommeil, ou encore aider à un régime alimentaire qui vous frustre.
- L'élixir de grenat et de Lapis-lazuli vous aideront à vaincre la fatigue, le trac, la timidité, reprendre confiance en vous, et même booster votre libido.
- L'élixir d'émeraude. Dur... dur... Vous venez d'apprendre une mauvaise nouvelle... Reçu un choc, passer un examen. C'est un remède d'urgence qui peut venir à votre secours. Il favorise aussi les jambes lourdes et les problèmes cutanés chroniques.

Vous trouverez ces produits en magasins diététiques et salons bio, ou sur internet.

Ces informations peuvent peut-être vous rendre service... Alors bonne lecture et à bientôt!

Christiane Boiseaubert,
Conseillère Municipale

NUMÉROS UTILES

GENDARMERIE Luzarches: 0134 71 00 36
 POLICE urgence: 17 • POMPIERS: 18 • SAMU: 15
 APPEL URGENCES EUROPEEN: 112
 SOS MÉDECINS: 0130 40 12 12
 MÉDECIN GÉNÉRALISTE Chaumontel:
 Dr LAKOMICKI: 0130 35 06 72
 PHARMACIE V. MAGNIER: 0130 35 03 12
 ÉCOLE PRIMAIRE: 0134 71 02 54
 ÉCOLE MATERNELLE: 0134 71 29 84
 CENTRE DE LOISIRS: 0130 29 32 63
 BIBLIOTHÈQUE: 0130 29 96 89
 SIGIDURS: 0 800 735 736
 SOS VÉTÉRINAIRES: 0836 68 99 33
 EDF-GDF Dépannage: 0810 333 095
 VEOLIA: 0811 900 400
 LYONNAISE DES EAUX: 0810 886 886
 PERCEPTION: 0134 71 02 07
 PRÉFECTURE & SOUS-PRÉFECTURE VAL D'OISE:
 0134 20 95 95
 LA POSTE: 3631

Ils reviennent!

Pour la plus grande joie des petits et des grands, ils seront bientôt de retour à Chaumontel!

Le grand cirque Lydia ZAVATTA déploiera son grand chapiteau à l'entrée de notre village dans quelques semaines.

- Au programme, pendant près de deux heures, des numéros de clowns, d'équilibristes, de jonglages, de cavalerie, de dromadaires, de magie mais aussi de fauves...

La ménagerie sera accessible gratuitement tous les jours. On y découvrira Lino et Enzo, deux lionceaux nés fin juin.

Le spectacle va commencer!



Réservé aux enfants!

CONCOURS DE NOËL DU P'TIT CHAUMONTELOIS JUNIOR

« À la découverte de plantes et de fleurs »
 Création d'un herbier
 Proclamation des résultats:
 Vendredi 9 décembre 2011 à 19 h 15
 Salle de la cantine – École du Val d'Ysieux

Modalités et renseignements dans le supplément
 « LE P'TIT CHAUMONTELOIS JUNIOR n° 10 »
 Et à l'accueil de la Mairie.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Accueil: 0134 71 03 96 / Fax: 0130 29 30 14
 20, rue André Vassord / www.ville-chaumontel.fr

Lundi: 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 18 h 00
 Mardi: 8 h 30 – 12 h 30 - Mercredi: 8 h 30 – 12 h 00
 Jeudi: 8 h 30 – 12 h 30 / 17 h 00 – 19 h 00
 Vendredi: 8 h 30 – 12 h 30 / 13 h 30 – 18 h 00
 Samedi: 8 h 30 – 12 h 00

Directrice de publication: **Betty HANAUER-BEASLAY**
 Responsable de communication: **Martine Ghenassia**
 Coordination: **Commission Information**
 Réalisation et imprimerie: **RDVA - Tél.: 0134 12 99 00**
 Reproduction interdite

Sommaire

FLASH INFO...

p 2

FÊTES/CÉRÉMONIES

p 3

AFFAIRES GÉNÉRALES

p 4-5-6-7-

ÉCOLES

p 8-9

CENTRES DE LOISIRS

p 10

JEUNESSE

p 11

LES ASSOCIATIONS

p 12-13-14-15

ACTION SOCIALE

p 16

FINANCES

p 17

TRAVAUX

p 18-19

INFOS PRATIQUES

p 20-21

INTERCOMMUNALITÉ

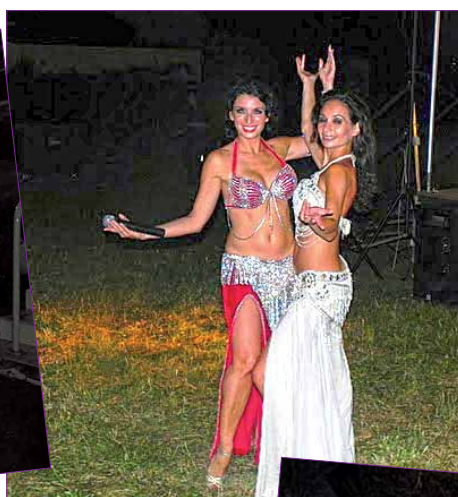
p 21

VIE DU VILLAGE

p 22-23

CONSEIL MUNICIPAL

p 23-24



Notre fête communale de septembre

Le vendredi 2

Cette année, notre fête communale a été ouverte par une soirée orientale. 110 personnes ont pu participer au repas, et assister au spectacle de danses orientales. Spectacle très lumineux apportant gaieté et bonne humeur.

À cet effet, je vous sollicite... Si vous êtes prêts à vous investir pour nous aider à élargir cette soirée à un plus grand nombre d'habitants, n'hésitez pas à me le faire savoir.

Nous sommes ensuite passés des rythmes orientaux aux années 70-80, en dansant sur des morceaux interprétés par un groupe de Chaumontellois, qui a eu la gentillesse de nous animer cette seconde partie de soirée gracieusement et nous tenons à leur dire deux choses : Bravo et merci.

Le samedi 3

Notre plus fidèle admiratrice : la pluie !

Et oui, la pluie a fait son apparition le samedi aux alentours de 20 heures nous laissant dans la plus grande incertitude sur la probabilité de pouvoir faire notre retraite aux flambeaux!!!.

Mais comme le calme arrive toujours après la tempête, la pluie a cessé et nous avons pu défiler.

Après la distribution de lampions et bracelets fluorescents, le Western Band de Seugy a mené à bien cette retraite sur les hauteurs de Chaumontel accompagné par des peluches, pour la grande joie des petits et des grands. Rires, jets de confettis... Merci aux habitants pour leurs encouragements!

Puis, l'heure des illuminations. Toujours aussi magiques à admirer. La féerie des lumières orchestrée par un savant artificier... Des bleues, des vertes, des rouges ! Une explosion de couleurs...

Le dimanche 4

Comme nous l'avons indiqué sur le programme, une distribution de tickets de manège a été faite le samedi et le dimanche sur le site.

À cause de la pluie et du manque de fréquentation, les forains ont repris la route le lundi soir.

À ce titre, cela nous amène à la réflexion suivante: Le coût de notre fête communale par rapport à sa fréquentation.

La rentrée des classes étant à la même période, nous étudions actuellement la possibilité d'une autre forme de fête communale et surtout à une autre époque de l'année. Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés.



Merci à tous ceux qui m'ont aidée et tous ceux qui ont participé à cette fête.





Déchets ménagers

Vous constatez régulièrement, comme moi, qu'après le passage des camions bennes pour le ramassage des encombrants ou des déchets végétaux, il reste un certain nombre d'ordures sur les trottoirs. Ce n'est pas un oubli ou un manque de conscience professionnelle (comme je l'ai déjà entendu) des éboueurs mais une application des consignes qui leur sont imposées.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

- Ils doivent être impérativement placés dans les containers dédiés, à couvercle vert, avec un autocollant disponible en mairie ou sur demande auprès du SIGIDURS,
- vous pouvez utiliser des sacs en papier que vous trouverez en magasins de jardinage ou de bricolage,
- les fagots ne doivent pas dépasser 1,5 mètre de longueur et 50 centimètres de diamètre; chaque branche devant avoir un diamètre inférieur à 5 centimètres.

Quelles en sont les raisons?

Déchets végétaux dans les containers: c'est une raison de coût. L'objectif est que le contenu des camions bennes soit directement déversé au centre de compostage sans effectuer aucun tri. Les pots et les sacs plastiques sont donc strictement interdits.

Longueur des fagots: pour des questions de sécurité et de facilités de maintenance (masse et encombrement) pour les agents de ramassage

Diamètre des branches: la puissance des vérins qui actionnent le compactage des ordures équipant les camions bennes est insuffisante: le matériel risque alors de fortes détériorations.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS:

Les pneumatiques, les bouteilles de gaz, les batteries, les gravats ou déchets dits de chantier, et les pots de peintures, vernis, etc. ne sont pas ramassés lors de ces collectes.

Pourquoi?

Tout simplement parce que:

- Les vendeurs de pneumatiques recueillent les vieux pneus et qu'il est possible de venir les déposer devant le portail des ateliers communaux le dernier samedi de chaque mois;
- la loi impose la reprise de certains déchets par les vendeurs: bouteilles de gaz et électroménager (vous payez d'ailleurs ce service lors de l'achat de votre nouvel équipement);
- les gravats sont recueillis dans l'enceinte des ateliers communaux le dernier samedi de chaque mois;
- les déchets ménagers spéciaux (DMS)

sont recueillis par VEOLIA sur le parking de Basika de Chaumontel le premier samedi de chaque mois de 9 h 00 à 11 h 30 pour les produits suivants:

- Aérosols,
- Antiparasites,
- Soude caustique,
- Détergents, lessives,
- Fixateurs et révélateurs photo,
- Médicaments,
- Thermomètres,
- Huiles de vidange et végétales, filtres à huile et bidons rouillés,
- Cosmétiques, produits d'entretien,
- Acides, bases,
- Batteries automobiles,
- Désherbants, engrais,
- Fongicides, insecticides,
- Laques, vernis et peintures,
- Tubes néon et ampoules,

- Radiographies,
- Antirouilles,
- Colles, diluants et cires,
- Eaux de Javel et détachants,
- Phytosanitaires,
- Piles,
- Antigels,
- Solvants chlorés et non-chlorés.

Par ailleurs, je vous rappelle que les déchets végétaux, les encombrants et DMS peuvent être déposés gratuitement, sur présentation d'un justificatif de domicile et de la carte grise du véhicule, dans les déchetteries de Viarmes, Sarcelles, Bouqueval - Plessis-Gassot et Gonesse. Ils n'en seront que mieux valorisés avec un coût de traitement plus faible.

Les heures d'ouverture de ces déchetteries figurent sur notre site internet communal:

<http://www.ville-chaumontel.fr>

rubrique «Environnement et cadre de vie» → «Collecte des déchets» → «Déchetteries» ou à l'accueil de la Mairie.

UN DOUTE? UNE QUESTION?

Contactez le SIGIDURS au



0 800 735 736

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Animaux domestiques

De nombreux Chaumontellois m'ont interpellé pour me signaler les nuisances qu'ils subissaient à cause de certains animaux domestiques.

Ces nuisances concernent:

- le bruit: aboiements constants de chiens ou miaulements nocturnes de chats;
- sanitaire: à cause des déjections liées à la divagation de ces animaux domestiques sur l'espace public;



Je vous rappelle que l'arrêté préfectoral N° 2009-297 du 28 avril 2009 impose que les propriétaires d'animaux prennent toutes les dispositions pour ne pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Le règlement sanitaire départemental impose les mêmes mesures en ce qui concerne la divagation des animaux et pour leurs déjections.

Concernant les déjections canines sur la voie publique, des ramasse-crottes sont à votre disposition gratuitement à divers endroits de notre commune ainsi qu'à l'accueil de la Mairie.

Merci par avance d'en tenir compte et d'avoir une attitude civique. Cette attitude contribuera à la propreté de notre commune par la disparition de ces crottes en plein milieu des trottoirs.

Il n'est quand même pas difficile de se munir d'un de ces ramasse-crottes avant d'aller promener son chien et de déposer la «chose» dans la première poubelle venue.

CAPDEMAT: paiement en ligne

Comme vous le savez le logiciel de télé-services CAPDEMAT donne la possibilité d'effectuer des paiements en ligne pour les personnes qui ont créé des comptes-foyers. Les titulaires de ces comptes auront la possibilité de régler les repas de la restauration scolaire et la périscolaire de leurs enfants depuis leur domicile.

La mise en place de ce service nécessitait de passer un contrat auprès d'un organisme bancaire.

Un contrat, après consultation, a été passé avec la Caisse d'Épargne de Cergy en janvier 2011.

Mon objectif était que toute la chaîne informatique, décrite sur le schéma ci-dessous, soit opérationnelle pour

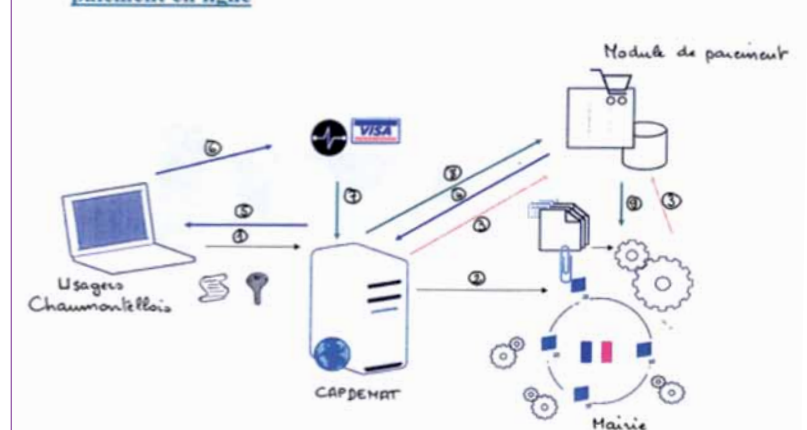
la rentrée scolaire 2011/2012 de septembre.

En décembre 2010, le Ministère des Finances, par sa note DGFIP/CL1C n° 9705 du 15 décembre 2010, mettait en place - pour les encaissements des recettes publiques par carte bancaire - une procédure de sécurisation des transactions sur internet via le protocole appelé «3D SECURE».

La mise en place obligatoire de ce protocole chez les organismes bancaires, dont la Caisse d'Épargne, demande un certain temps.

De ce fait, mon nouvel objectif est que le paiement en ligne soit efficace pour la rentrée scolaire des vacances de Noël 2011.

Schéma global pour chaque téléservice comportant un paiement en ligne



CAPDEMAT

Entretien avec Christel Bergano et Sylvia Duraes, chaumotelloise

Mesdames BERGANO Christel et DURAES Sylvia ont été les premières à utiliser seules, depuis leur domicile, **Capdemat** pour inscrire leurs enfants à la restauration scolaire, à la périscolaire et au centre de loisirs des mercredis, pour l'année scolaire 2011/2012. L'an dernier, les services de la Mairie avaient créé, à la place des parents qui avaient accepté, les comptes-foyers et leur avaient fourni les mots de passe provisoires. J'ai tenu à rencontrer ces 2 mères de famille afin de recueillir leurs sentiments sur leur première utilisation.

JL: Tout d'abord, je tiens à vous remercier d'avoir bien voulu consacrer un peu de votre temps pour participer à cette interview. Quelle a été pour vous la principale raison qui vous a incité à utiliser **Capdemat** pour l'inscription de vos enfants aux services scolaires ?

Mme Christel BERGANO (CB): La raison pour laquelle j'ai utilisé votre logiciel est uniquement la facilité. Travaillant en horaires décalés à Saint-Denis, ce télé-service m'a évité de me déplacer en Mairie.

Mme Sylvia DURAES (SD): C'est essentiellement le côté pratique qui a motivé l'utilisation de ce télé-service. J'attendais un heureux événement et ayant 2 enfants en bas âge, je n'ai pas souhaité faire la queue en Mairie.

JL: Le chemin d'accès à la page d'accueil de **Capdemat**, depuis la page d'accueil de notre site internet vous a-t-il paru facile, et avez-vous eu des difficultés d'accès à cette page ?

CB: Je n'ai eu aucune difficulté pour accéder à la page d'accueil de **Capdemat**. La navigation dans le logiciel est simple et facile à comprendre.

SD: Cela m'a paru simple, rapide et je n'ai eu aucun problème d'accès. J'ai créé mon compte-foyer sans difficulté. Il serait peut-être souhaitable, lors d'une évolution du logiciel du site internet communal par exemple, que la rubrique "**Démarches en ligne**" apparaisse d'une manière plus accrocheuse.

JL: Les demandes de renseignements formulées vous ont-elles posé des difficultés pour y répondre ?

CB: Je n'ai eu aucune difficulté pour répondre aux questions posées.

SD: J'ai renseigné tous les «champs» sans dif-

ficulté. Les instructions données permettent de les renseigner facilement. J'ai beaucoup apprécié le fait d'obtenir un retour par lettre-type me confirmant la prise en compte de mes inscriptions.

JL: Les pièces justificatives vous ont-elles paru facile à joindre ?

CB: L'envoi des pièces justificatives m'a posé de grosses difficultés car je ne possède pas de scanner. Heureusement que l'employée de l'Accueil Mairie m'a donné le mode opératoire. À ce sujet, il serait intéressant de faire figurer un texte qui spécifie que les pièces à joindre peuvent être photographiées avec un appareil numérique et transmises en format « jpeg ».

SD: Possédant un scanner, j'ai réussi à joindre les pièces demandées sans problème. Cependant, il y a lieu, de bien choisir l'extension de fichier (format « jpeg » par exemple car le format « tif » n'est pas accepté). Je me suis interrogée sur les difficultés que pouvaient rencontrer les personnes ne possédant pas de scanner.

JL: Votre interrogation rejoint une remarque que j'ai déjà eue ; je demanderai au Conseil Général qu'il ajoute un nota lors d'une évolution du logiciel.

JL: Aviez-vous déjà utilisé les télé-services autres que scolaires tels que l'état-civil, l'inscription sur les listes électorales, etc. ?

CB: C'était la première fois. Dans la commune où j'habitais précédemment il n'y avait pas de site internet communal, ni de télé-services.

SD: J'ai déjà utilisé les télé-services dans d'autres communes pour des actes d'état-civil (naissances et mariages).

JL: L'ergonomie du logiciel vous paraît-elle satisfaisante ? Quelles seraient, d'après vous, les améliorations à apporter ?

CB: J'ai eu quelques difficultés pour l'inscription aux transports scolaires. J'ai été obligée de revenir à la page d'accueil de **Capdemat**. Sinon, pour les autres télé-services je n'ai eu aucune difficulté.



SD: L'ergonomie de **Capdemat** est satisfaisante. J'ai bien apprécié l'ergonomie des différentes étapes d'inscription. En particulier, le fait de savoir à tout moment où l'on se trouve dans le processus d'inscription, et que l'on puisse s'arrêter puis reprendre l'inscription sans perdre les données déjà rentrées.

Nota: JL: Le télé-service inscription aux transports scolaires n'est pas encore disponible. Seul le formulaire d'inscription est disponible depuis le site internet. Ce télé-service fera partie d'une évolution du logiciel.

JL: Le paiement en ligne sécurisé va très bientôt être opérationnel. Envisagez-vous de l'utiliser et pour quelles raisons ?

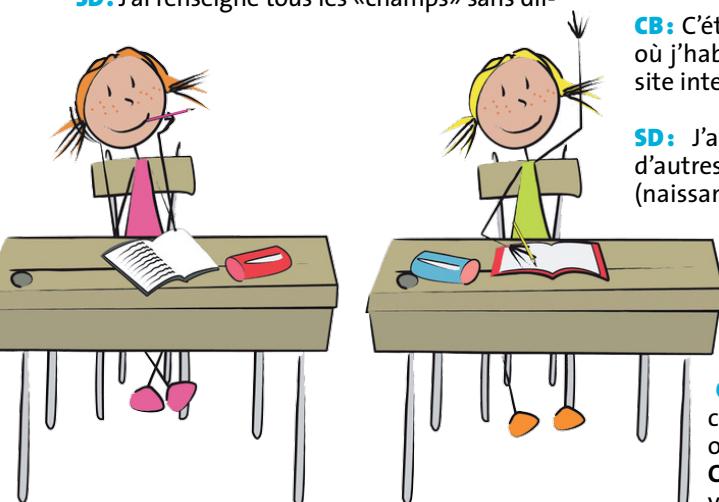
CB: J'utiliserai ce moyen de paiement sans hésiter. Il m'évitera, comme cela s'est déjà produit, d'être obligée de me rendre à la Trésorerie pour quelques euros parce que j'ai égaré la demande de règlement.

SD: Oui, dès que mon congé maternité sera terminé. Il me permettra, les week-ends, de me consacrer à d'autres activités plutôt que de passer en Mairie.

JL: Etes-vous prêtes à utiliser **Capdemat** pour l'année prochaine ?

CB: Tout à fait. J'envisage également de mieux découvrir les télé-services disponibles et de naviguer davantage sur le site internet.

SD: Oui, bien évidemment.





Nuisances aériennes

La commission consultative de l'Environnement de l'Aéroport de Paris-Charles de Gaulle (CDG) s'est réunie le 9 juin 2011, en Préfecture de Région afin d'examiner les dossiers issus de l'enquête publique. Le dossier d'enquête publique étant important, vous trouverez ci-après un résumé relatif au projet de modification permanente de la circulation aérienne et des procédures d'approche aux instruments.

L'ensemble du dossier est consultable en Mairie.

Lors du Grenelle de l'Environnement il avait été décidé de lancer un projet prenant mieux en compte la qualité de vie des riverains des aéroports. Ce projet a été scindé en trois phases qui s'étalent entre 2008 et 2011 :

→ Phase 1

Relèvement à 900 mètres de l'altitude d'arrivée des avions de nuit face à l'est au Bourget. Cette mesure est opérationnelle depuis mai 2008.

→ Phase 2

Relèvement à 1200 mètres de l'altitude de tous les avions à destination d'Orly. L'enquête publique concernant le relèvement des altitudes des arrivées en provenance du sud-est vers Orly s'est déroulée fin 2009.

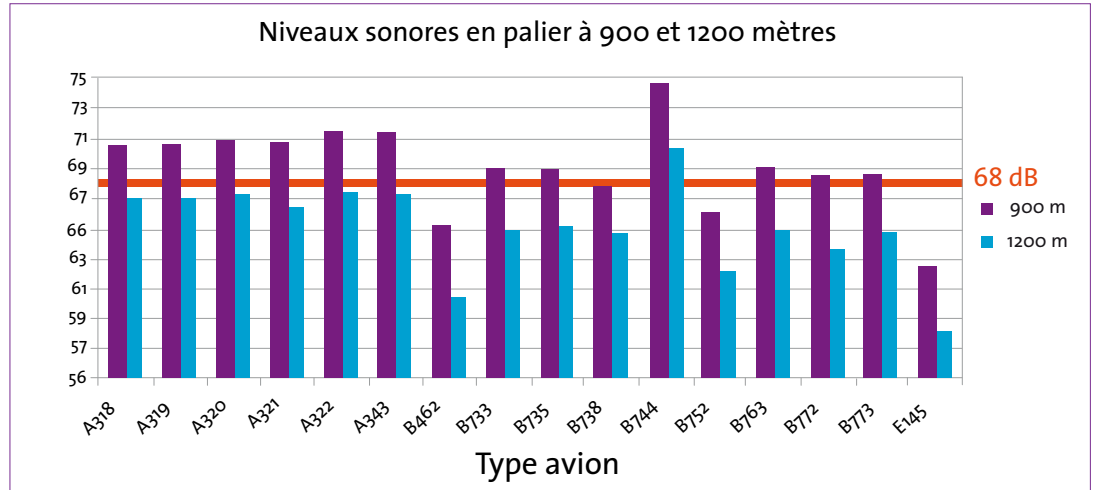
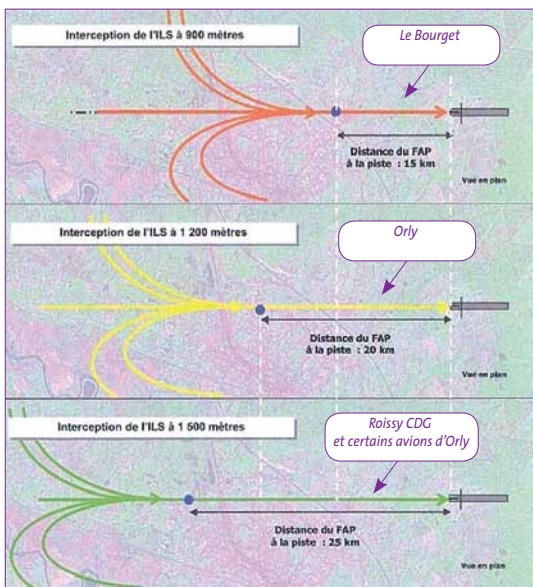
→ Phase 3

- Relèvement à 1200 et 1500 mètres de l'altitude de tous les avions à destination de CDG,
- relèvement à 900 mètres de l'altitude de tous les avions à destination du Bourget,
- relèvement à 1500 mètres de certaines arrivées à destination d'Orly.

L'enquête publique de la phase 3 s'est déroulée du 2 mars au 1^{er} avril 2011 relative à des modifications de procédures d'atterrissages et de décollages comme résumé ci-après :

ATTERRISSAGES

Ces relèvements d'altitudes conduisent à un déplacement des FAP (*Final Approach Point*) tels qu'indiqués sur l'illustration ci-dessous :



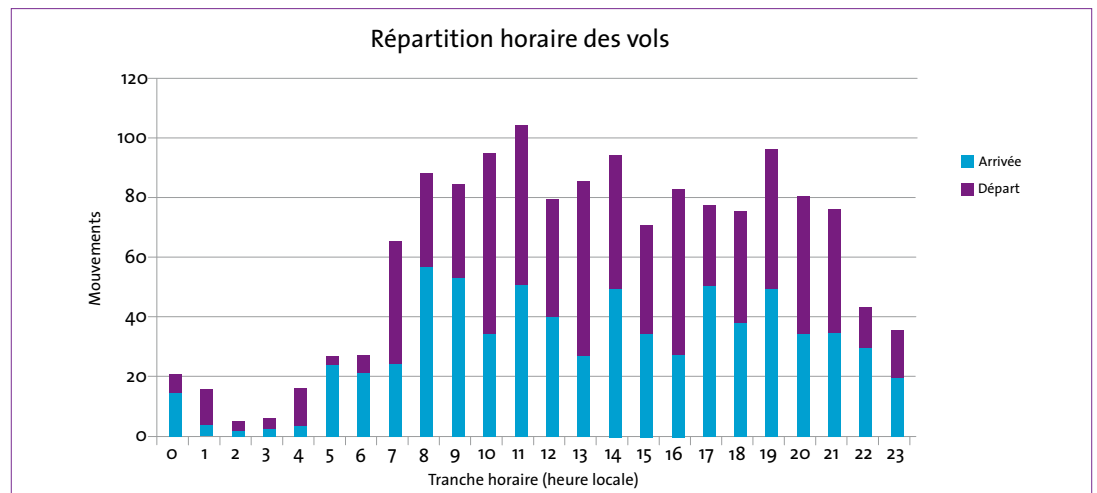
Ces modifications impliquent une refonte de toutes les trajectoires d'avions autour de la région parisienne ainsi que les points d'entrée (IAF: Initial Approach Final) de l'espace aérien parisien.

Une campagne d'essais a été organisée en 2007 par la DSNR autour de l'aéroport de Roissy CDG pour comparer l'impact sonore au niveau des

paliers 900 et 1200 mètres. Cinq points de mesures de bruit ont été installés qui ont mis en évidence des gains acoustiques de l'ordre de 3 et 4 dB suivant les types d'avions.

Le tableau ci-dessus donne les résultats des mesures en fonction des types d'avions :

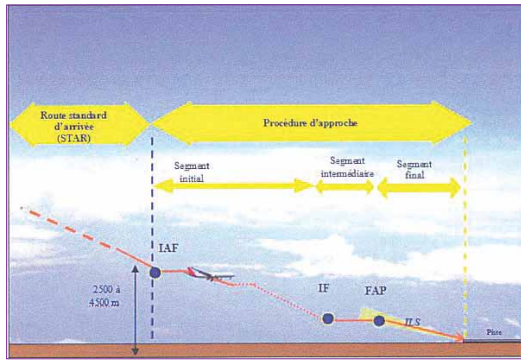
Le nombre de mouvements quotidiens, en 2009, sur Roissy CDG était de 1439 avec des pointes à 1625.



Les vols à destination des aéroports parisiens passent par 7 points d'entrées répartis à la périphérie de la région parisienne et identifiés par 5 lettres telles que MERUE, LORTA, VELER... etc.

À partir de ces points, les avions suivent des trajectoires définies en vue de leurs atterrissages. Le schéma de principe ci-contre donne une vue globale de la procédure d'approche.





DÉCOLLAGES

La modification des procédures de départs ne concerne que les décollages de nuit de CDG en configuration face au vent d'Ouest pour les vols entre 0 h 00 et 5 h 00 du matin.

À ce jour, le nombre de décollages dans cette tranche horaire est de 54.

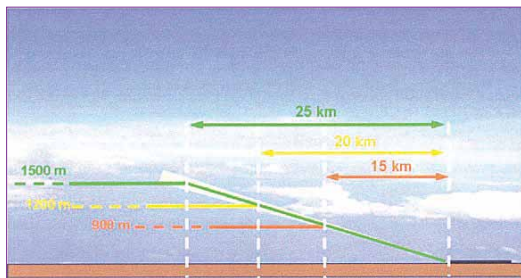
L'amplitude horaire initialement envisagée de 22 h 00 à 6 h 00 du matin a été abandonnée pour des raisons techniques.

Les nouvelles trajectoires sont indiquées en vert (schéma ci-dessous).

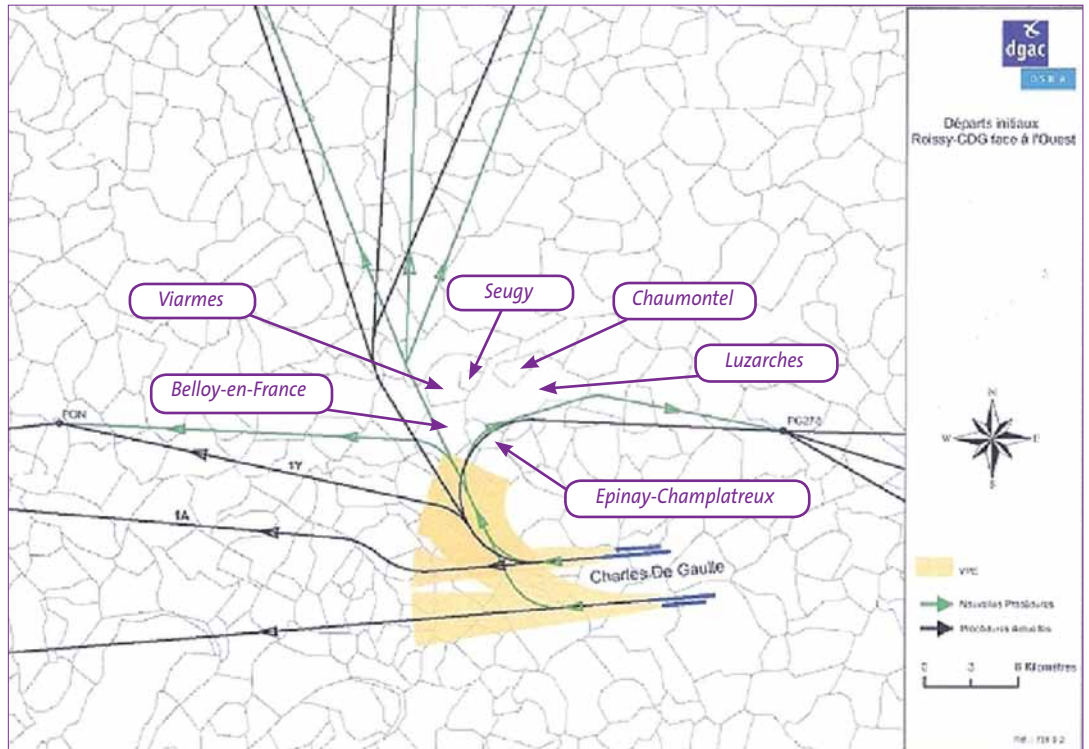
Ces modifications de procédures ont obtenu l'approbation de l'ACNUSA (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires).

La mise en œuvre de ces nouvelles procédures devrait intervenir à l'automne 2011, comme annoncée par le ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (voir communiqué de presse ci-après).

Ce schéma ci-dessus montre que la zone surveillée située entre les points IF et FAP constituait, du fait du survol à basse altitude, une zone de pollution sonore importante qui sera réduite par le guidage par l'ILS à une altitude plus importante comme le montre le schéma donné ci-après :



Les altitudes d'interceptions par l'ILS au point FAP indiquées sur le schéma ci-dessus se situaient à 900 et 1200 mètres. La modification des procédures d'atterrissages permettra un relèvement de 300 mètres des altitudes d'interceptions par l'ILS et de ce fait de diminuer le niveau des nuisances sonores.



CONCLUSION

Ces nouvelles procédures devraient diminuer notablement les nuisances pour notre Commune, en ce qui concerne les atterrissages. Quant aux décollages, pas d'amélioration notable. Les nouvelles trajectoires (en vert) sont plus proches du territoire de Chaumontel que précédemment. Si l'on ajoute à cela que nous n'avons pas la garantie que ces trajec-

toires, bien entendu, soient respectées, nous avons quelques soucis à nous faire.

Il aurait, néanmoins, été souhaitable que l'intervalle 22 h 00 – 6 h 00 soit maintenu. Vos Élus interviendront lors des séances de la Communauté de Communes pour des actions auprès de la Direction Générale de l'Aviation Civile, afin que l'intervalle 22 h 00 – 6 h 00 soit pris en considération.



Cabinet de la ministre

Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement

Paris, le 29 juin 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mise en œuvre à l'automne 2011 des nouveaux projets de réduction des nuisances sonores autour des aéroports parisiens

A l'occasion d'un déplacement à Limours, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement a annoncé sa décision de mettre en service le dispositif de relèvement de 300 mètres des trajectoires pour Paris-Orly et pour la configuration face à l'Ouest de Paris-Charles de Gaulle et du Bourget à l'automne 2011. Les projets avaient reçu les avis favorables des enquêtes publiques, des différentes Commission consultatives de l'environnement (CCE) et de l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) ce mois de juin.

Le projet concernant la configuration face à l'Est de Paris-Charles de Gaulle nécessite des précisions complémentaires pour tenir compte des avis de la CCE et de l'ACNUSA pour une décision finale en juillet.

A l'issue des travaux du Grenelle de l'environnement, tous les acteurs du transport aérien ont pris des engagements ambitieux en matière de réduction des nuisances sonores autour des aéroports parisiens. Après un long processus de concertation, ces mesures s'inscrivent dans une démarche globale, à l'échelle de la région Île-de-France pour garantir leurs bénéfices à un grand nombre de concitoyens. Ces relèvements permettent ainsi de réduire :

- de moitié les nuisances sonores ;
- de 80% les personnes exposées à un bruit supérieur à 65 décibels (à titre de référence, le passage d'un gros camion génère un bruit de 90 décibels).

En parallèle le dispositif d'aide à l'insonorisation va être renforcé pour les deux prochaines années : les populations impactées bénéficieront d'une prise en charge à 100% de leurs travaux d'insonorisation au lieu de 80% à 95% à ce jour. Cette mesure va enfin ouvrir l'accès des ménages les plus modestes au droit à l'insonorisation.

« La réduction des nuisances sonores aériennes est une priorité de mon action. En matière d'insonorisation, diverses pistes de progrès sont encore envisageables : élargissement de l'éligibilité géographique des bénéficiaires des aides à l'insonorisation ou extension à de nouveaux types de locaux (bâtiments publics tels les mairies, les bibliothèques, ...), réduction des délais de traitement des demandes, etc. » a déclaré le ministre.

Contacts presse :
 Anne Dorismann 01 40 81 72 36
 Aurèle Longuet 01 40 81 31 59

Hôtel de Rouville - 246, boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS
www.developpement-durable.gouv.fr



Chantécole, un moment très attendu



Comme chaque année et à la même période, Chantécole est un moment très attendu des élèves d'une partie du Canton! Sous l'impulsion de Muriel Morancho, Professeur des écoles, et par la motivation sans cesse grandissante des autres professeurs qui participent à l'évènement, le cru 2011 a apporté toute sa magie. Des chants bien sûr mais aussi des démonstrations de percussions, d'orchestres et de danses ont agrémenté cette édition. Ce projet fait partie intégrante de l'éveil musical et du chant dans le cursus scolaire de nos petits élèves et c'est par une manifestation de haut vol que s'est concrétisé cet apprentissage. Une classe de CM1-CM2 de Belloy-en-France, l'école L. Jouvét de Luzarches au grand complet et dix classes du Groupe Val d'Ysieux de Chaumontel, c'est plusieurs centaines d'élèves qui se sont succédés sur les planches

de la salle Blanche Montel de Luzarches. Les deux premières représentations étaient exclusivement réservées à un auditoire d'enfants alors qu'une troisième, le samedi matin, a été consacrée aux parents.

Bravo à tous nos artistes et à l'année prochaine pour d'autres créations!

UN BEAU SUCCÈS POUR NOTRE KERMESSE

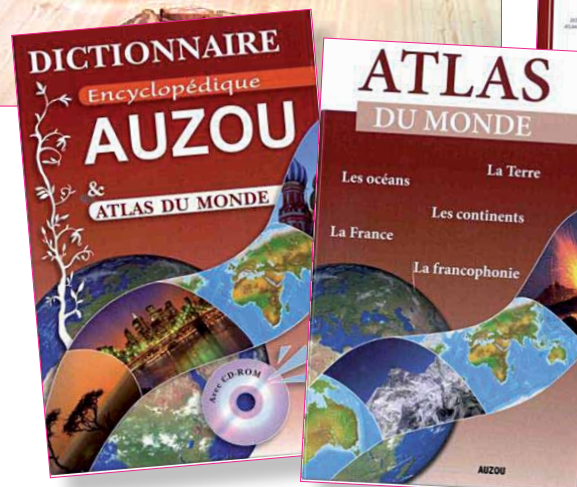
La Kermesse des écoles de Chaumontel s'est tenue le samedi 24 juin dernier à 17h30 pour se prolonger jusqu'à 20h45! Le beau temps ainsi qu'une excellente ambiance étaient au rendez-vous. 17h30 : un spectacle en plein air a été offert par les élèves de l'école maternelle et leurs enseignantes. Le spectacle a vu une grande affluence et beaucoup d'applaudissements. Les deux écoles se sont regroupées ensuite pour proposer une restauration, des jeux nombreux et variés (pêche à la ligne, jeux « électriques », lance-anneaux, parcours miroir, maquillage, mikados géants, jeu de pic-à-bois, relais d'adresse, chamboule tout, prénom de la peluche...) avec de nombreux lots en récompense. Une distribution d'enveloppes gagnantes au profit de la coopérative de la maternelle a été également organisée. Un remerciement appuyé pour le prêt des équipements de sonorisation par Mme Christine Garnier (Scènes de chœur), la confection des gâteaux par les parents, les confiseries offertes par le centre Leclerc de Moisselles, La tenue des stands par les enseignants et les parents d'élèves nombreux (grand merci à eux pour leur gentillesse, leur dévouement et leur patience), et l'installation des équipements (barnums, tables à tréteaux, estrade pour le spectacle des maternelles, bancs, chaises) par les employés municipaux des Services Techniques en amont l'après-midi : rapide, efficace et dans la convivialité. Un grand merci à tous pour avoir donné rendez-vous à la bonne humeur, les rires, les échanges bon enfant et les retrouvailles. Un succès quoi!

DES CM2 parés pour le collège



À l'occasion du départ de l'école primaire de Chaumontel des élèves de CM2, une petite cérémonie a été organisée par la Municipalité et l'école Primaire. Autour d'un goûter, chaque élève s'est vu remettre un coffret encyclopédique des Editions Auzou contenant un dictionnaire encyclopédique dédié, avec, en nouveauté cette année, son support DVD et un Atlas du Monde. Le tout dans un coffret rigide du plus bel effet.

Nous souhaitons à nos futurs collégiens tous nos vœux de réussite!



5 SEPTEMBRE 2011

Une bonne rentrée

Et voilà! La rentrée scolaire de nos petits Chaumontellois est passée!

Lundi 5 septembre, 8 h 30, tous nos petits écoliers prenaient le chemin de l'école après 2 mois d'interruption. Pas d'évènement majeur à constater cette année encore dans la mesure où toutes les classes ont été maintenues et chacune est pourvue d'un enseignant.

En Maternelle, les cinq classes sont présentes pour un effectif de 134 élèves:

- Petite Section, Madame Ribas (Directrice), 27 élèves
- Petits-Moyens, Valérie Hofheinz, 27 élèves
- Petits-Moyens, Stéphane Renard, 28 élèves
- Moyens-Grands, Catherine Berthonnier, 25 élèves
- Grands, Virginie Clément, 27 élèves.

En Primaire, c'est neuf classes et 236 élèves qui sont recensés:

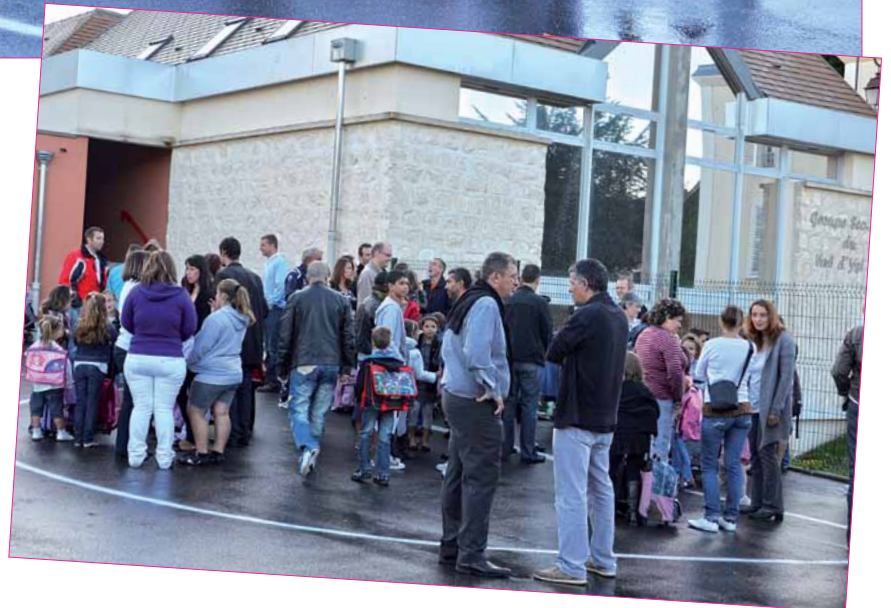
- CP-A / CM2-B, Madame Latour, 26 élèves
- CP-B, Madame Chambonneau, 28 élèves
- CE1-A, Madame Caretto, 23 élèves
- CE1-B, Madame Girol, 24 élèves
- CE2-A, Monsieur Jamas (Directeur), 25 élèves
- CE2-B, Mademoiselle Ville, 25 élèves
- CM1-A, Mademoiselle Gueucier, 27 élèves
- CM1-B, Monsieur Roze, 27 élèves
- CM2-A, Madame Morancho, 31 élèves

Les Services Périscolaires ne sont pas en reste cette année car nous avons pu observer une très forte augmentation des inscriptions sur tous les créneaux horaires.

La cantine voit un effectif de 303 élèves au total, 106 en Maternelle et 197 en Primaire, l'accueil périscolaire du matin avec 82 inscrits (Maternelle et Primaire), l'accueil périscolaire du soir avec 115 inscrits (Maternelle et Primaire), le service d'étude (3 groupes d'étude animés par les Instituteurs) avec 72 inscrits, le Centre de Loisirs

du mercredi avec 76 inscrits, sans oublier les 133 élèves qui emprunteront les cars scolaires du matin et du soir.

Nous souhaitons à tous, élèves, parents et professeurs une excellente année scolaire 2011-2012!



RENTRÉE SCOLAIRE... CE QU'IL FAUT SAVOIR

Attendue pour les uns, redoutée par les autres... la rentrée scolaire a pourtant été préparée en mairie depuis plusieurs mois. Quelques points de repères nécessaires...

La commune donne un coup de pouce à la rentrée, aux élèves des classes élémentaire et maternelle.

Cette mesure complète le dispositif déjà existant, de crédits alloués aux écoles, pour les fournitures scolaires.

Chaque année la commune met à la disposition des écoles 2 budgets:

- Sur le fonctionnement, permettant de contribuer à l'achat de fournitures scolaires. Ces crédits sont gérés par les enseignants tout au long de l'année et permettent de satisfaire les besoins courants,
- Sur la Caisse des Écoles, permettant de contribuer aux diverses sorties pédagogiques et éducatives (classes vertes, transplantées, musées, etc.).

Martine Ghenassia,
Adjointe à l'Information
et à la Communication

Au revoir Madame Baron

La rentrée scolaire 2011-2012 a vu la nomination d'une nouvelle Directrice d'école. Suite au départ à la retraite de Madame Baron, c'est Madame Ribas qui a repris la direction de l'école Maternelle.

Au mois de juin dernier, nous avons fêté le départ en retraite de Madame Baron. En ce mois de septembre, nous souhaitons chaleureusement la bienvenue à Madame Ribas et bonne chance dans sa nouvelle mission.

À propos de Madame Ribas: déjà enseignante dans notre école Maternelle, Madame Ribas a occupé le poste d'adjointe depuis le 1^{er} septembre 1995. Sans interruption depuis cette date, le poste d'adjointe s'est transformé en poste de Directrice au 1^{er} septembre 2011.

À TITRE D'EXEMPLE

Le budget 2011-2012 alloué par la Mairie aux écoles, pour les fournitures scolaires (hors manuels scolaires) est de

33 € par élève

en maternelle et en élémentaire.

Ce qui représente un montant

de **12 210 €**.



ACCUEIL DE LOISIRS DU MOIS DE JUILLET

Y'avait d'la joie dans l'air

Une cinquantaine d'enfants ont été accueillis pendant tout le mois de juillet par l'équipe d'animation de Chaumontel.

Malgré parfois un temps maussade les éclats de rires et la bonne humeur étaient au rendez-vous. Le séjour était axé sur le thème du sport et des olympiades. Nous avons ainsi pu organiser un inter-centre avec les enfants des communes de Luzarches et de Saint-Martin-du-Terre. Au programme, jeux d'adresse, courses en sac, épreuves d'endurance et d'orientation. Saint-Martin-du-Terre, vainqueur de cette première olympiade remettra son titre en jeu en juillet 2012. Entre une sortie au parc Saint-Paul et ses nombreuses attractions, des ballades à vélos aux étangs de Commelles,

les enfants ont aussi goûté aux joies de la baignade dans les piscines de Las-sy et de Gou-vieux tous les vendredis.

Tout le long du mois de juillet, chaque enfant a ainsi pu à son rythme bénéficier des activités variées proposées par les animateurs.

L'équipe d'animation



ANIMATIONS PÉRISCOLAIRES

Retour sur le tournoi de football du périscolaire des mois de mai-juin

Pendant la période de mai, juin une centaine d'enfants se sont affrontés quotidiennement lors de la pause méridienne dans un tournoi de football organisé par l'équipe d'animation.

Ce fut un franc succès autant auprès des supporters que des joueurs. Bravo à l'équipe des vainqueurs, composée de Elyes, Tom, Pierre, Louis et Floriant. Tous les participants ont été récompensés de leurs efforts par une médaille.



VACANCES DE LA TOUSSAINT

Chers parents,
Il faut déjà penser aux vacances de la Toussaint, nous vous rappelons que les places de « l'accueil de loisirs » sont limitées, les inscriptions se dérouleront donc :

> du lundi 26 septembre au mercredi 12 octobre.

Celles-ci peuvent être faites à l'accueil de la mairie ou sur le site Internet de la ville :

www.ville-chaumontel.fr



Sauv'nage avec le CROSIF



Vendredi 22 juillet, après « Sport en Filles d'Été », place à Sauv'nage pour la deuxième année consécutive. Le CROSIF et la Mairie de Chaumontel ont accueilli nos jeunes à la piscine à vagues de Saint-Quentin-en-Yvelines. En effet, même si le temps capricieux de cette

troisième semaine de juillet n'était pas ensoleillé, il n'en demeure pas moins que les présents ont pleinement profité des activités proposées comme :

- le waterpolo
- palmes, masques et tuba
- etc.

et pour les jeux de plage autour de la piscine :

- speedball
- freesbee
- flagfoot
- etc

et réanimation en sortie d'eau.

Un lieu magique avec un accueil particulièrement chaleureux qui a fait très vite oublier les nuages du ciel francilien...

Le prochain rendez-vous est pris dans cette même base de loisirs vendredi 28 octobre pour une nouvelle édition de « Sport en filles Automne ».

Véronique PETIT



Sports en filles été 2011

Vendredi 1^{er} juillet, la base régionale de TORCY a accueilli nos jeunes filles de Chaumontel.

Fidèles aux activités proposées par le CROSIF, elles ont profité de cette journée de découvertes sportives qui a réuni 12 ligues, dont la ligue de judo présente dans la perspective de l'organisation à Paris du championnat du Monde de judo.

Encadrées par des champions de haut niveau de chaque discipline, nos jeunes filles ont trouvé dans ces activités une source d'enrichissement autour du sport en général et des sports de ligue en particulier qui s'investissent dans la promotion du sport au féminin.



Le marché de Noël

La Mairie de Chaumontel organise un week-end « Les Marchés de Noël » à FREIBURG (Allemagne), MULHOUSE et MONTBELIARD, samedi 26 et dimanche 27 novembre 2011.

Les marchés de Noël sont une des plus belles tradi-

tions. Vous vous laisserez griser par la magie des lumières, la féerie des décors et l'ambiance chaleureuse emplie de senteurs gourmandes.

Vous découvrirez le savoir-faire des artisans dans leurs chalets.

Celui de FREIBURG, est l'un des plus typiques et des plus populaires d'Allemagne.

Nous apprécierons aussi les richesses culturelles de MULHOUSE.

À MONTBELIARD, ancienne principauté des WURTEMBERG, Noël a une histoire toute particulière : celle de la lumière, véritable bijou dans son

CINEMA... RAPPEL !

La municipalité vous donne rendez-vous tous les derniers vendredis de chaque mois pour aller voir un bon film aux cinémas de la commune de Montataire.

Acheminement par autocar. RV à 18 h 15 devant la Mairie.

Tarif : 5 euros.

PROCHAINES DATES :

- 28/10
- 25/11
- 16/12
- 27/01

Réservations à l'accueil, en Mairie.



écran.

Programme et inscription auprès de Véronique PETIT - Tél. : 06 13 65 54 45 ou en Mairie.

FORUM DES ASSOCIATIONS 2011

Journée Portes Ouvertes aux Associations



Samedi 3 septembre 2011

La journée PORTES OUVERTES AUX ASSOCIATIONS s'est déroulée le samedi 3 septembre dernier à la salle polyvalente dans une ambiance très sympathique et conviviale.

La quasi-totalité des associations Chaumontelloises étaient présentes sur leurs stands, permettant aux nombreux visiteurs d'assister aux démonstrations et de choisir les activités culturelles ou sportives qu'ils souhaitent exercer, mais aussi de rencontrer les responsables afin d'obtenir de précieux renseignements pour la reprise des différentes activités.

Notre Député, Monsieur Yanick PATERNOTTE nous a fait le plaisir de nous rendre visite et de partager notre excellente Paëlla appréciée de tous. Après le repas, je l'ai accompagné à tous les stands et nous avons dialogué avec les différents représentants.

Les activités proposées par notre FORUM attirent beaucoup de monde, et comme chaque année, nous sommes très sollicités par des associations extérieures à la commune qui souhaitent nous rejoindre. Compte tenu de cela, des associations placées à l'extérieur de la salle ont profité des activités et du beau temps.

Les Associations Chaumontelloises, y compris les Associations extérieures exerçant leur activité dans notre commune, ayant participé à cette très belle journée étaient :

- Amicale Bouliste
- Bibliothèque
- Billard Club
- Club de l'Amitié
- Comité Art & Culture
- Entrechats
- Evasion Orientale
- F.C.P.E.
- Gym Volontaire
- Judo Club
- Les Mains Magiques
- Rock n'Roll latin danse
- Scènes de Chœur
- Aïki-Jujutsu (STMC)
- Tennis Club
- Vélo Club
- Aïkido
- Livres & Récré



Les Associations et autres activités extérieures à Chaumontel:

- P.N.R.
- A.S.C.L. (football)
- A.S.L. Rollers de Luzarches
- Jonaphil (École de musique de Luzarches)
- Tir à l'arc de Viarmes
- Basket Oise de Lamorlaye
- Hockeys de Viarmes
- Ultimate France de Luzarches (Frisbee)
- PNR (Parc Naturel Régional)



Nouveauté à ce forum :

La venue de la société SIGIDURS avec son camion MOBIL'O TRI et ses deux animateurs pour sensibiliser les Chaumontellois au tri.





André LEFEVRE,
Adjoint au Maire,
Chargé des Associations



- JUDO CLUB
- JONAPHIL
- AÏKI-JUJUTSU (STMC)
- SCENES DE CHŒUR
- ENTRECHATS
- AIKIDO
- EVASION ORIENTALE
- BILLARD CLUB
- ROCK n'ROLL LATIN DANSE



Ainsi que :

- Les responsables et professeurs des associations
- Les élèves pour leurs démonstrations
- Les bénévoles pour leur aide précieuse
- Le personnel des ateliers, pour la préparation de la salle et la mise en place de tout le matériel nécessaire pour la bonne réalisation de cette journée.



Je remercie également pour l'aide apportée pour la réalisation du repas du midi à un prix exceptionnel :

- La Municipalité, pour avoir offert la boisson lors du déjeuner (vin et eau).
- Le Comité des Fêtes, pour avoir offert la Sangria, pour sa participation financière importante au déjeuner, pour le café en continu durant toute la journée ainsi que pour les boissons distribuées à toutes les personnes ayant effectué des démonstrations.



Merci encore à tous pour cette très belle journée passée ensemble et rendez-vous à l'année prochaine.

André LEFEVRE



Pour cette journée très appréciée et particulièrement dynamique, et ce malgré une forte chaleur, je tiens à remercier l'ensemble des Associations pour leur présence et plus particulièrement, celles mentionnées ci-dessous qui ont participé aux démonstrations :





Évasion orientale

Nous avons passé une très bonne saison 2010/2011, avec toujours plus d'adhérentes chaque année. Toutes viennent chaque semaine se faire plaisir dans une très bonne ambiance! Pendant une heure elles apprennent à danser sur des musiques orientales qui les transportent et leur font tout oublier...

Sauf la mer, le soleil et les palmiers.

La saison 2010/2011 fut riche en nouveautés: Nous avons mis en place un cours « découverte » pour les enfants de 4/6 ans qui fut complet dès le jour du forum. Nous avons aussi organisé le

29 janvier 2011, une soirée cous-cous qui a connu un très grand succès; les réservations furent complètes. La soirée fut riche en spectacles de danses (mis en place par Julien Froissart) et défilé de mode avec de superbes tenues, chacune représentant des régions des pays de l'Orient. Puis, place à la danse: la piste ne s'est vidée que très tard dans la nuit.



En juin 2011 nous avons clôturé notre saison par un très beau spectacle « Le Palais des Mille et une Vies » avec un magnifique décor (plus d'une semaine de préparation) et toujours la même équipe Julien Froissart et Jordan Minet, pour la conception et la réalisation. Un décor féérique et des costumes qui brillaient de mille feux. Pendant plus de six mois les adh-

rentes, de tout âge, ont appris leurs chorégraphies, elles y ont mis toute leur énergie et leur savoir-faire pour vous offrir ce beau spectacle. Je remercie la municipalité: Madame Betty BEASLAY, Maire de la commune de Chaumontel, Monsieur André Lefèvre, Maire Adjoint aux associations et les agents techniques.

Un grand merci également aux régisseurs son et lumière, photographe, caméramans, parents, danseuses, décorateurs, chorégraphes et les membres du bureau. Sans qui, tout cela n'aurait pas pu avoir lieu.

Vous souhaitez nous rejoindre? Je vous attends avec plaisir.

Pour tous renseignements :
06 12 44 95 79

La Présidente
MALIKA

La bibliothèque recrute

Depuis le mois d'avril dernier, la nouvelle bibliothèque a rouvert ses portes et les premières classes ont découvert avec une joie évidente le nouveau local.

Leur enthousiasme faisait plaisir à voir et

nous récompensait de toutes les fatigues et difficultés qui ont été les nôtres pendant les quatre années écoulées.

Afin de compléter notre équipe de bénévoles, nous recherchons des volontaires, femmes et hommes aimant les enfants, passionnés de livres et qui ont quelques heures à offrir à la collectivité.

La bibliothèque sera prochainement ouverte aux adultes.

L'objectif restant toujours la défense du livre et le développement de la lecture. Elle est, je vous le rappelle, gratuite pour tous.

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 16 h 30 à 18 h 30 / Mercredi : 14 h à 17 h 00 / Vendredi : 16 h à 18 h 30

Pour nous joindre :

Par téléphone : 01 34 71 21 57 / (Mme et M. Berthet)

E-mail Bibliothèque : bibliotheque.chaumontel@gmail.com

Le Président,
Robert BERTHET



Entrechats Danse

Notre spectacle du 25 et 26 juin 2011 fut encore un vif succès puisque nous avons fait salle pleine le samedi soir comme le dimanche après midi. Pour la joie des petits comme des plus grandes: « l'arbre

de vie » (titre de notre spectacle) a respiré à grands poumons du début jusqu'à la fin de chaque représentation.



MESSAGE ENTRECHATS

N'oubliez surtout pas le dernier W.E de novembre où nous proposons aux adhérents comme aux extérieurs de l'association une soirée repas/danse. Cette année ce sera soirée Western, avec animation et danse country en vedette... sans oublier les autres danses bien entendu!

Guettez vos boîtes aux lettres et ne laissez pas passer la date limite d'inscription car les places sont limitées!!!





André LEFEVRE,
Adjoint au Maire,
Chargé des Associations

Judo Club de Chaumontel SAISON 2010-2011



Les résultats des championnats de France à Grenoble et à Coubertin :
Bouclin Alexis, *Champion de France*
Borel Nicolas, *Champion de France*

Lamarque Quentin,
Vice Champion de France
Cugnet Antonin, 3^e
Clément Vincent, *NC*
Les résultats des championnats départementaux secteur Est :
Bihoues Florian,
Champion départemental
Bouclin Benjamin,
Champion départemental



Wanner Vincent,
Champion départemental
Loutter Simon,
Champion départemental
Huylebroeck Haziel,
Vice Champion départemental
Martinho Anthony, 3^e

Voici les prochains candidats benjamins pour l'année 2011-2012 :



La Présidente,
Véronique CLAVREUL

La GV Chaumontel a 25 ans

Le club de gymnastique volontaire de chaumontel a été créé en 1986 soit depuis 25 ans. Depuis cette date, le nombre d'adhérents n'a cessé de croître pour atteindre, en 2010/2011, le nombre de 225 adultes et 45 enfants de 4 à 10ans. Aujourd'hui, il est proposé pour les adultes 12 heures de cours par semaine qui se traduisent par 7 heures en matinée et 5 heures en soirée. Ces cours sont assurés par 3 animatrices diplômées. Chaque année la saison se termine :

- **Pour les adultes**, par un sympathique repas pique-nique confectionné par l'ensemble des adhérents.

Un moment d'échange et de convivialité où les participants aux différents cours se rencontrent et font connaissance.

- **Pour les enfants**, par une journée porte ouverte où les enfants viennent avec leurs frères, sœurs, cousins, cousines, copains, copines et chacun s'essaye à toutes les activités où parfois les parents participent avec leurs enfants.

Cette journée est clôturée par la remise de médailles aux petits sportifs et un goûter pour les adhérents et invités

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous pouvez contacter :

Pour les adultes :
Madame Bouchalot Josceyrie
au 01 30 35 01 47 ou 06 20 56 03 87
Pour les enfants :
Madame Teleschi Christine
au 01 34 71 02 27 ou 06 62 75 47 90

La vie du Vélo Club Chaumontellois

Le Vélo Club Chaumontellois comptait 33 licenciés adultes et enfants qui pratiquent le VTT pour la saison 2010-2011.



La section jeunes est ouverte aux jeunes à partir de 7 ans, elle est animée par le président et le secrétaire. Les sorties sont organisées le samedi matin entre 9 h 30 et 11 h 30 en forêt de Chantilly.

12 jeunes âgés de 7 à 14 ans sont venus y pratiquer leur sport favori, le VTT. Pour Noël, les représentants du Vélo Club ont invité les jeunes et leurs pa-

rents à les retrouver en fin de matinée pour un apéritif.

Avant les vacances de printemps les plus courageux ont participé à une rando VTT de 20 km à La Chapelle en Serval.

Au mois de Juin, pour clôturer l'année, nous avons organisé une sortie d'une journée vers Senlis avec un pique-nique offert par le Vélo Club, les parents pouvaient accompagner les enfants en vélo. Les moins courageux sont venus nous retrouver le midi pour le repas. En début d'après midi, retour pour tous à Chaumontel.

La section adultes fonctionne le dimanche. Les licenciés se retrouvent le matin à 8 h 30 devant la mairie pour pratiquer le VTT. Pour les volontaires qui aiment pratiquer le VTT dans d'autres forêts, le vélo Club propose en début d'année un calendrier des sorties à l'extérieur. Cette année, une partie des licenciés

dont une femme ont décidé de faire la rando « Paris Roubaix » ; rando de 120 km dans le nord de la France.



Les membres du bureau remercient les Chaumontellois et Chaumontelloises de leur participation à la rando du 2 octobre.

Les photos de la rando sont disponibles gratuitement sur notre site internet :

www.vcchaumontel.free.fr

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter le président :

Mail : vcchaumontel@hotmail.com
Tel. : 06 67 51 06 44

Le Président,
Patrice BRONSART

Le club de l'amitié

Le point de vue de Mme Christiane Boiseaubert

Bien que les six premiers mois de l'année se soient écoulés avec un hiver assez rigoureux, qui a fait place à un printemps chaudement ensoleillé, nous pensons déjà à ce deuxième semestre.

Voilà nos petites vacances terminées et, nous reprenons nos habitudes hebdomadaires du mercredi.

Notre repas de fin d'année s'est terminé comme toujours dans une bonne ambiance. Maintenant il faut penser à nos sorties et théâtres...

Notre club accepte, avec un grand plaisir, toute personne souhaitant se joindre à nous.

La présidente,
Mme Geneviève DUFLY

Chaque mois a été gaiement occupé, que ce soit d'une sortie au théâtre, au music-hall ou tout simplement autour d'une bonne table.

Pour nous, les membres du Club de l'amitié, assez satisfaits de nos activités, nous souhaitons vivement les faire partager, à vous tous, qui désireraient venir nous rejoindre ! Bonne rentrée !

Christiane Boiseaubert,
Conseillère Municipale





Sortie à Gien-Briare



de 2,20 m. L'ensemble repose sur quinze piliers en pierres de tailles espacés chacun de 40 m d'axe en axe.

Le 7 juin 2011, 77 personnes réparties dans 2 cars ont pris la direction de Gien, commune du Loiret, pour une visite d'une société de faïencerie. Cette société prend le nom de « Faïencerie de Gien » en 1875 à l'occasion de sa transformation en Société Anonyme. La production s'est d'abord intéressée à la vaisselle utilitaire puis elle s'est orientée vers la fabrication de services de table, de pièces décoratives et de services aux armes des grandes familles.

L'importante production de lampes à pétrole ou à huile est une spécificité typique à Gien. Au niveau purement technique, les faïenciers de Gien ont développé la technique des émaux cloisonnés, née à Longwy en Lorraine, vers 1870.

Une visite riche en découvertes ! Le



fait d'admirer une si fine vaisselle nous ayant ouvert l'appétit, nous nous sommes dirigés, après un tour commenté de la ville de Briare vers le restaurant l'Estancia. Notre groupe a ensuite embarqué pour une croisière sur le canal de Briare où une hôtesse nous a relaté l'histoire de ce canal.

HISTOIRE DU PONT CANAL

Le canal de Briare est aussi appelé « canal de Loire en Seine » dans les

textes anciens (littéralement « de Loyre en Seyne »). Il est le prototype de tous les canaux modernes. Jusqu'à sa construction aucune communication directe n'existait entre le canal latéral à la Loire et le canal de Briare qui suit la rive droite. Tous les bateaux arrivant à Chatillon-sur-Loire, étaient forcés de traverser le fleuve pour gagner le canal de Briare. Manœuvre toujours périlleuse surtout lorsque la Loire était en crue. L'inspecteur général Mazoyer fut chargé de l'étude d'un projet de pont. Dès l'étude terminée les travaux commencèrent aussitôt. La structure maçonnée fut confiée à l'entreprise Eiffel dont le patron est universellement connu depuis la création de sa tour à Paris. L'ossature métallique fut fabriquée par les Ets Mont St Martin à Longwy. La longueur totale du pont-canal est de 662 m. Il émerge à 8 m de hauteur au-dessus du niveau de l'étiage. Son lit mesure 6 m de large, le tirant d'eau est

Mais la principale curiosité de ce pont réside dans le fait que pour la première fois on utilisa de l'acier en tôle incurvée pour former le lit du canal. Pour assurer son étanchéité on riveta toutes les parties métalliques à la riveteuse hydraulique. Le gros œuvre était pratiquement terminé au mois de mai 1894, des centaines de m³ de terre et de béton furent employées, ainsi que 4304 tonnes de fer et d'acier furent utilisées. Le premier bateau l'emprunta le 16 septembre 1896 à 8 heures du matin.

Au débarquement, une surprise nous attendait... Nous fûmes conviés à une dégustation des Co-teaux du Giennois. Du blanc, du rouge et du rosé à volonté, sans modération, sauf pour nos chauffeurs que nous remercions pour cette excellente surprise.

Betty Hanauer-Beasley

Sortie Théâtre

Plusieurs personnes nous réclamaient une sortie Théâtre... C'était chose faite... On avait trouvé la pièce... Mais seulement 11 inscriptions!!!! La commission a purement et simplement annulé. La Commission du Centre d'Action Sociale présente ses excuses aux personnes inscrites qui ont reçu tardivement l'annulation de cette sortie.

Betty Hanauer-Beasley



Noël à Chaumontel

(Réservé aux personnes inscrites au CCAS)

DATES À RETENIR

Mardi 6 décembre 2011: illuminations et visite guidée de Paris avec croisière sur la Seine. 53 personnes maxi. Participation 20 euros par personne. Inscription obligatoire par retour du coupon-réponse.

Mardi 13 décembre 2011: repas de Noël à la salle polyvalente Eugène Coudre à partir de 12 h 30

Feuille d'imposition L'augmentation : qui est responsable et pourquoi ?

Nombreux sont les Chaumontellois à avoir relu une seconde fois leur montant de taxes foncières et sont venus en mairie obtenir des explications.

Sans contester la réalité des chiffres et sans parti pris ni démagogie, la municipalité a décidé de vous répondre à travers cet article du « Petit Chaumontellois ».

• Qui vote les taux ?

Les taxes sur le foncier bâti et non bâti sont des impôts locaux, qui sont aujourd'hui votés par plusieurs organismes. Il s'agit principalement de la commune, de la communauté de communes et du département.

Il devient très difficile pour le contribuable de savoir qui est responsable des augmentations et de leurs raisons. Le Maire, seul élu connu des contribuables, est tenu trop souvent à tort comme responsable. Il n'en est rien !

• Qui augmente en 2011 ?

La municipalité de Chaumontel n'est pas responsable de l'augmentation. Son taux est identique à celui de 2010, à savoir 16,73 %. ①

Le maintien des taux communaux est une volonté forte de la municipalité dans un contexte économique difficile.

Par contre, le Conseil général reconnaît une hausse et donne une explication dans son magazine du mois de septembre.

Par objectivité, nous laissons à chacun le soin de se faire une opinion. ②

Enfin, sans oublier les bases qui progressent également, ③ la taxe des ordures ménagères expliquent une grande part de la hausse 2011. ④ Cette augmentation est votée par les délégués des communes. Elle s'explique notamment par l'obligation de respecter des normes environnementales et des demandes provenant de la population de plus en plus exigeantes (Ex: Lutter contre les dépôts sauvages dans nos forêts).

L'environnement a un coût. L'incivisme

également. Nous devons en prendre conscience et trier encore mieux nos déchets pour réduire nos factures.

• Et demain ?

Il est probable que sans réforme, les taxes foncières demeurent des impôts considérés comme injuste. : les critères d'imposition datent de 1970 et ne correspondent plus à la réalité.

Le Département en charge des personnes âgées devra sans doute trouver des recettes nouvelles pour répondre au vieillissement des Valdoisiers et la gestion de nos déchets revue pour être mieux gérés et ainsi limiter le montant des factures. Chacun devra faire des efforts et des choix seront à opérer.

Pour la municipalité, la ligne de conduite reste de ne pas augmenter les taux des impôts fonciers communaux.

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS
Département : 950 VAL-D'OISE Commune : 149 A CHAUMONTEL

	Commune ①	Syndicat de communes	Inter-communauté	Département ②	Taxe spéciale d'équipement ③	Taxe ordures ménagères ④	TOTAL des cotisations
Taux 2010	16,73 %	0,239 %	2,63 %	9,24 %	0,278 %	2,00 %	
Taux 2011	16,73 %	0,239 %	2,89 %	11,24 %	0,529 %	5,00 %	
Le détail de vos bases et cotisations par adresse figure sur le ou les feuillets annexes numérotés et adressés sous pli séparé envoyés au cours de la 2ème quinzaine de septembre							
Propriétés bâties							
Adresse Base Cotisation							
Adresse Base Cotisation							
Cotisations 2010	110	2	17		2	414	
Cotisations 2011	112	2	19	75	4	1056	1268
Variation en % ⑤	+1,82 %	0 %	+11,76 %	%	+100,00 %	+155,07 %	
Propriétés non bâties							
Taux 2010	100,84 %	1,44 %	15,60 %	%	0,782 %	4,47 %	
Taux 2011	105,73 %	1,45 %	17,97 %	21,70 %	1,438 %	4,28 %	
Bases terres non agricoles	144	144	144	144	144	144	
Bases terres agricoles	246	246	246				
Cotisations 2010	385	6	60		1	20	
Cotisations 2011	412	6	70	31	2	19	540
Variation en % ⑤	+7,01 %	0 %	+16,67 %	%	+100,00 %	-5,00 %	
Dégrèvement jeunes agriculteurs des propriétés non bâties				Base du forfait forestier ⑥	Majoration base terr. constr. ⑦	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base "Etat"				46		X	
Base "Collectivité"							
A compter de 2011, pour les propriétés bâties, la part régionale est transférée au département. Pour les propriétés non bâties, une taxe additionnelle se substitue aux parts départementale et régionale. La base communale des terres agricoles exonérée est de 62 €. La taxe spéciale d'équipement comprend la TSE Grand Paris pour 3€							
Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑧							109
Dégrèvement "Habitation principale" ⑨							
Dégrèvement JA "Etat" ⑩							
Dégrèvements JA "collectivités" ⑪							
Montant de votre impôt							1917

Référence administrative : 950 52 022 105 149 A S A

Pour plus de renseignements ?

La municipalité reste à votre disposition. Nous vous remercions de nous adresser vos questions par écrit. Ainsi nous pourrions mieux vous répondre à travers nos bulletins d'informations. Elles profiteront à tous.

Le centre des impôts d'Ermont demeure néanmoins votre interlocuteur pour toute contestation et la trésorerie de Luzarches, le lieu de paiement des impôts fonciers.

Taxe Ordures Ménagères (OM) - Votée par la Communauté de Communes Pays de France Eclairage sur une hausse exceptionnelle

Jamais augmentée depuis 10 ans, la taxe des ordures ménagères a fait l'objet d'une hausse exceptionnelle cette année de la part des délégués des communes afin de rééquilibrer le budget de la communauté de communes. 2/3 du budget étant consacrés aux OM ! Toutefois, le taux de la taxe OM, à savoir 5 % restent nettement inférieur à la moyenne nationale, 9 %.

À retenir :

Les impôts collectés pour les OM ne paient pas les services rendus à la population. Le reste à charge est pris sur le budget de la communauté de communes.

Impôts perçus : 197 243 euros (18,88 %)
Coût des services : 1 044 334 euros
Différentiel 2010 : 847 091 euros (81,22 %)

En 2011, la hausse de 2 à 5 % du taux de la taxe OM permettra une rentrée d'argent de 500 000 euros, soit près de la moitié du coût des services rendus.

51 % du coût restant sont encore à la charge du budget communautaire !

Quelques chiffres pour mieux comprendre :

	Coût du traitement
Ordures ménagères	114 € la Tonne
Tri sélectif - Sacs jaunes	17 € la Tonne
Encombrants	83 € la Tonne
Déchets verts	35 € la Tonne

Sources : SIGIDURS - Communauté de communes Pays de France

+ Coût de la collecte (= ramassage ordures ménagères - sacs jaunes- encombrants-déchets verts) hors traitement :

514 373 euros en 2010
(534 497 euros en 2011) à charge pour la communauté de communes.



Coup d'oeil sur les travaux réalisés depuis fin 2010 et courant 2011

VOIRIES



Travaux finis rue des Coteaux



Travaux des trottoirs route de Baillon. Ces travaux ont été suivis d'une réfection partielle de la voirie.



Photos travaux finis rue des Pruniers

Travaux réalisés BAIL COCHERY



Réfection de la voirie impasse des commissions.



Réfection voirie Croix des alouettes



Réfection trottoirs rue de La Forêt



Réfection voiries et tampons Rue C. Depuille ainsi que le carrefour C. Depuille et Bertinval.



Travaux réalisés avant la période hivernale afin d'éviter une dégradation supplémentaire de portions de voirie déjà en très mauvais état (Bail COCHERY):



Rue A. Vassord = > reprise voirie entrée de ville.



Rue la Guillotte = > reprise voirie entre les deux ralentisseurs.



Réfection de toutes les places de Parking monument aux morts et création d'une sortie riverain sécurisé. (inexistante avant):



Cour maternelle (reprise de la surface afin d'évacuer les eaux de pluie stagnantes)



Remplacement des grilles EP rue des Coteaux et rue Chauffour.

ÉCLAIRAGES :



Remplacement des éclairages rues Verdun, A. Vassord et une partie de la rue de la Guillotte (entreprise ELALE)



Création d'un éclairage Impasse des Commissions (entreprise STPEE)



Réfection voirie rue Henri Dunant



Réfection sur toute la longueur de la rue de Bertinval sur une demi-largeur de route.



Réfection affaissement et tampons rue des Coteaux.



Réfection partielle de la voirie rue des Brûlis. Un projet à venir consistera au réaménagement des trottoirs piétons.



Reprise affaissement rue André Vassord Réfection voirie rue du Pont



Réfection voirie devant 16 rue de la Genestraye (suite aux des travaux réseaux d'eau pluviales), et réfection du fil d'eau pluvial afin d'éviter des inondations.

Travaux voiries réalisés par les ateliers municipaux



Pose de barrières sur le trottoir rue du Terre afin d'empêcher le stationnement.



Réfection d'une partie de trottoir rue de la Genestraye, ces travaux seront complétés par la pose de barrières.



Réfection d'une partie de trottoir rue de la Charbonnière, ces travaux seront aussi complétés par la pose de barrières.



Création d'un trottoir en enrobé du bassin de rétention d'eaux pluviales rue des Nonnains jusqu'à la rue du bois Jeannette.



Création d'un caniveau Rue de Nice.

Place de l'école



Aménagement de l'espace vert au niveau de l'église par la mise en place de palmiers et de canisses.



Mise en place d'une fontaine au centre de la place de l'école.



Réfection totale de l'ossuaire par les ateliers municipaux.

École maternelle



Mise en place d'un préau dans la cour Maternelle.

École primaire



Mise en place d'un panier de basket.

Stade



Remplacement et remise en conformité des armoires d'alimentation de l'éclairage du terrain d'entraînement.



Poteaux éclairage terrain stabilisé, penchant dangereusement donc 5 poteaux ont été redressés et un mètre cube de béton a chaque poteaux ont été nécessaire pour garantir leurs stabilisées.

Bibliothèque

Réaménagement d'une classe de l'école primaire afin de créer une nouvelle bibliothèque.



La réfection a porté sur l'agrandissement de cette salle, le remplacement de l'éclairage, la rénovation des murs et la mise en place de carrelage au sol.



Nous disposons maintenant d'une vraie bibliothèque avec un confort d'aménagement adéquat à la réception de nos amis lecteurs.



CONCOURS DEVISE DE CHAUMONTEL

Félicitations à Carine LE GUILLOU qui a gagné le concours TIRAGE AU SORT du 1^{er} juillet dernier !

La réponse était : « CHAUMONTEL A TOI TOUJOURS » telle est la devise de Chaumontel, qui surmonte notre blason.

La gagnante a remporté un superbe lot : un repas gastronomique pour 2 personnes « Formule Gourmande » et 1 repas enfant.

Tous nos remerciements à Monsieur Jérôme VOSGIEN, Directeur de l'hôtel-restaurant CAMPANILE, pour ce beau cadeau.



Le congé sabbatique

Qui peut l'obtenir ?

Tout salarié justifiant d'une ancienneté dans l'entreprise ou dans une entreprise du même groupe d'au moins 36 mois, consécutifs ou non, ainsi que de 6 années d'activité professionnelle. Cependant, le salarié ne doit pas avoir bénéficié, au cours des 6 années précédentes dans l'entreprise, d'un congé sabbatique, d'un congé pour création d'entreprise ou d'un congé individuel de formation (CIF) d'une durée égale ou supérieure à 6 mois.

Quels sont les avantages ?

Le salarié peut faire ce qu'il lui plaît durant cette période, y compris exercer une activité professionnelle, mais il est tenu envers son employeur à une obligation de loyauté et de non-concurrence.

À l'issue du congé, le salarié retrouve son emploi précédent ou un emploi similaire avec une rémunération au moins équivalente. Attention, le salarié ne peut pas exiger de son employeur d'être réintégré dans l'entreprise avant l'expiration de son congé.

Que faut-il faire ?

Informez son employeur par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 3 mois à l'avance en précisant la date et la durée du congé envisagé.

Il n'est pas obligatoire de préciser l'utilisation que l'on compte faire du congé. L'employeur doit donner sa

réponse par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 30 jours suivant la réception de la demande (ou par lettre remise en main propre contre décharge). Si l'employeur ne répond pas dans ce délai, le salarié peut présumer que l'autorisation lui est acquise.

L'employeur ne peut pas refuser au salarié remplissant les conditions, le bénéfice d'un congé sabbatique dans les entreprises d'au moins 200 salariés. Il peut en revanche s'opposer au départ du salarié dans les entreprises de moins de 200 salariés, s'il estime celui-ci préjudiciable à la production et à la bonne marche de l'entreprise.

Le refus doit être motivé, notifié par lettre recommandée avec accusé de réception (ou remise contre décharge) et nécessite l'avis des représentants du personnel. Un recours peut être formé contre la décision de refus devant le conseil de prud'hommes dans les 15 jours suivant sa notification.

Le congé peut être différé dans toutes les entreprises, pour limiter le nombre d'absences simultanées au titre des congés pour création d'entreprise et des congés sabbatiques, à des conditions variant selon le nombre de salariés.

Entreprises de moins de 200 salariés

L'employeur peut différer sans motif et dans la limite de 9 mois le départ en congé. Le congé peut aussi être différé, sans indication de délai, afin que le nombre de jours d'absence prévus au titre des congés pour création d'entre-



prise ne dépasse 2 % du nombre total des jours de travail effectués dans l'entreprise pendant les 12 mois précédant le départ en congé.

Ce taux est ramené à 1,5 % lorsqu'il s'agit du seul congé sabbatique.

Entreprises de plus de 200 salariés

L'employeur peut différer sans motif et dans la limite de 6 mois le départ en congé. Le congé peut aussi être différé, sans indication de délai, si les absences simultanées, au titre des congés sabbatiques et des congés pour création d'entreprise, dépassent 2 % de l'effectif total de l'entreprise.

Ce taux est ramené à 1,5 % lorsqu'il n'y a de salariés absents qu'au titre des congés sabbatiques dans l'entreprise considérée.

C. trav. : Art. L.3142-91 à L. 3142-104 et D. 3142-47 à D. 3142-53

Les astuces : Un salarié projetant de partir en congé sabbatique peut accumuler pendant 6 ans maximum les jours de congés qui lui sont dus au-delà de 24 jours ouvrables afin de recevoir de l'entreprise, au moment de son départ en congé, une indemnité compensatrice pour les jours de congés payés dont il n'a pas bénéficié. Il peut également bénéficier d'un compte épargne temps (CET), s'il est mis en place dans l'entreprise considérée.

Source : Pratique.fr



Aide au mérite : comment l'obtenir ?

L'aide au mérite se présente comme un complément de la bourse sur critères sociaux, pour les étudiants boursiers de l'enseignement supérieur les plus méritants. Son montant pour l'année 2010-2011 est de 1800 euros par versement de 200 euros par mois sur 9 mois.

Étudiants concernés par la bourse au mérite

L'aide au mérite s'adresse uniquement aux étudiants de l'enseignement supérieur, bénéficiaires d'une bourse sur critères sociaux ou futurs boursiers. Cette aide financière est réservée aux étudiants :

- titulaires d'une mention « très bien » à la dernière session du baccalauréat et inscrits dans un établissement ou une formation habilités à recevoir des boursiers ;
- ou qui, inscrits en master, figurent sur la liste des meilleurs diplômés de licence de l'année précédente.

Démarches d'obtention de l'aide au mérite

Pour bénéficier de l'aide au mérite, l'étudiant doit simplement déposer une demande de dossier social étudiant (DSE) sur le site Internet du CROUS de son académie.

Cette demande de bourse d'aide au mérite doit être effectuée entre le 15 janvier et le 30 avril précédant la rentrée universitaire. Au-delà de cette date, prenez contact avec le CROUS de l'académie où vous êtes scolarisé.

La décision définitive d'attribution ou de rejet d'une bourse d'aide au mérite est prise par le recteur d'académie d'accueil et notifiée au bachelier ou à l'étudiant.

Durée d'attribution de l'aide au mérite

L'aide financière étudiante est attribuée pour 3 ans maximum, au titre du cursus licence ou de tout autre cursus de plus courte ou de même durée.

Elle est accordée pour 2 ans maximum à l'étudiant licencié, au titre du cursus master.

Toutefois, l'aide au mérite est attribuée pour la totalité de la durée de leur formation aux étudiants inscrits :

- en médecine, en odontologie et en pharmacie ;
- ou dans une formation habilitée à recevoir des boursiers après un concours d'entrée, une sélection sur dossier ou une classe préparatoire aux grandes écoles.

Toutefois, l'aide au mérite ne peut être maintenue qu'à condition que l'étudiant soit assidu en cours et se présente aux examens prévus pour les bourses sur critères sociaux. En cas de redoublement, l'aide au mérite est supprimée, sauf si le redoublement est dû à des raisons médicales graves.

Cumul avec d'autres aides

Enfin, l'aide au mérite est cumulable avec une aide à la mobilité internationale et une aide d'urgence.

Source : Pratique.fr

Travaux de jardinage

Récoltes à faire en octobre

Au verger, ramassez les pommes, les dernières poires, raisins et noisettes et commencez la récolte des châtaignes et des noix. Cueillez également les kiwis.

Au potager, les potirons sont mûrs, il est temps de les récolter. Les haricots secs peuvent être séchés puis mis en bocaux ou cuisinés. C'est la bonne période pour arracher carottes, betteraves rouges et radis noirs.

Semis

Semez en pleine terre les petits radis, salades, mâche, épinard et choux de printemps.

Que planter en octobre ?

Plantez les chrysanthèmes, de nouvelles variétés de rosiers à racines nues, les plantes de bruyères (rhododendrons, bruyères, camélias...).

Plantez également les conifères, qui ont besoin d'un sol encore pas trop froid pour s'installer correctement, ainsi que tous les arbustes persistants pour haie (buis, thuyas...), les arbres feuillus.

C'est également le meilleur moment pour planter les arbres fruitiers (à noyaux et à pépins).

N'oubliez pas de planter les bulbes de printemps (crocus, muscaris, scilles...).

Travaux du jardin

en octobre : l'entretien

Au jardin d'ornement, ôtez les plantes annuelles qui se fanent et séchent. Re-



tirez tous les bulbes du jardin. Taillez les arbustes à floraison estivale. Tondez une dernière fois votre pelouse, pas trop courte.

Ramassez les feuilles mortes et compostez-les. Brûlez celles qui proviennent d'arbres malades.

En fin de mois, préparez le sol pour planter les rosiers : bêchez en profondeur et apportez de l'engrais.

Rentrez au chaud les plantes d'intérieur sorties tout l'été. Mettez en pots vos plantes de massifs ou de jardinières (géraniums, lantanas...) et entreposez-les dans un local frais et aéré.

Au potager, blanchissez les céleris à côtes en buttant les pieds et en liant les tiges.

Incorporez du compost ou du fumier à la terre du potager.

Taillez les framboisiers ayant fructifié. Élaguez modérément les arbres à noyaux (pruniers, abricotiers, cerisiers). Ramassez les fruits tombés au pied des arbres malades, jetez-les.

Multipliation

Divisez les plantes vivaces et replantez-les aussitôt.

Voter par procuration

Absent lors d'un scrutin, vous voulez toutefois voter ? Avec une simple procuration, un proche peut y aller pour vous, même pour plusieurs élections.

Conditions d'obtention d'une procuration de vote

La procuration de vote vous permet de vous faire représenter par un électeur de votre choix en cas d'absence le jour de l'élection. La procuration est admise pour les motifs suivants :

- vacances ;
- raisons de santé ;
- obligations professionnelles ;
- inscription sur une liste électorale dans une autre commune que celle de résidence ;
- détention n'entraînant pas d'interdiction électorale.

En revanche, le mandataire (celui qui reçoit la procuration) doit :

- être inscrit sur les listes électorales de la même commune que le mandant (celui qui donne procuration) ;
- ne pas avoir été mandaté par une autre personne (sauf si la procuration a été établie à l'étranger).

Procédure

La procuration de vote est gratuite. Elle peut être effectuée jusqu'à la veille du scrutin (pendant les horaires d'ouverture des services bien entendu).

La présence du mandataire n'est pas obligatoire pour effectuer la procuration. En revanche, le mandant doit se présenter en personne, dans l'un des lieux suivants, à proximité de son lieu de résidence ou de travail :

- au commissariat de police ou à la gendarmerie ;
- au tribunal d'instance (situé à la mairie) ;
- à l'ambassade ou au consulat (s'il est à l'étranger).

À noter : en cas d'impossibilité de se déplacer et sur présentation d'un justificatif (médical, d'infirmité...), un officier de police

peut venir à domicile établir la procuration. Renseignez-vous auprès du commissariat concerné.

Le mandant doit remplir une déclaration sur l'honneur et doit être en possession :

- d'une photocopie de pièce d'identité, en cours de validité ;
- des informations suivantes concernant le mandataire : nom de famille, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.

Le mandant récupère alors un justificatif et n'a aucune autre démarche à effectuer, si ce n'est prévenir le mandataire. Sa procuration est transmise directement au bureau de vote concerné.

Attention : si la demande est effectuée dans une autre commune (ou arrondissement) que celle du bureau de vote, la procuration est transmise par courrier. Il faut donc compter au moins 2 jours supplémentaires.

Validité et résiliation d'une procuration de vote

La procuration peut être établie pour :

- 1 élection (1er et/ou 2e tour) ;
- une durée donnée (1 an maximum).

Vous pouvez résilier la procuration de vote avant la fin de sa validité, aux mêmes endroits que l'émission, pour :

- pouvoir voter directement ;
- demander un changement de mandataire.

Le jour du vote

Le jour du scrutin, le mandataire doit se présenter, muni d'une pièce d'identité, au bureau de vote du mandant. Il vote et signe le registre à sa place.

Si vous êtes finalement en mesure de vous rendre au bureau de vote, vous pouvez voter directement en présentant une pièce d'identité (à condition que votre mandataire ne se soit pas déjà présenté).

Cela entraîne toutefois la résiliation de la procuration et le mandataire ne pourra pas en faire usage pour un scrutin ultérieur.

Source : Pratique PC

Intercommunalité

Animations novembre-décembre 2011

Mercredi 16 novembre

LES MOTS D'AMANDA,

14 h 00 - Durée 50 minutes contes par Amanda Langlet (4 ans et +)

Mercredi 23 novembre

LE SECRET DE PETER PAN,

14 h 30 - Durée 1 h 10 par Paule Latorre, version contée, librement (7 ans et +) inspirée de l'oeuvre de J.M. Barrie

Vendredi 2 décembre

RIBABELLE ET RITOURNELLE

10 h 30 - Durée 35 min. Spectacle de contes par Florence Férin (18 mois à 3 ans)

Mercredi 7 décembre

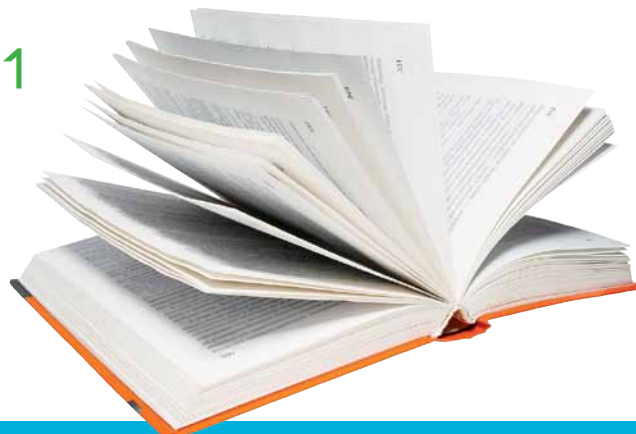
LES MOTS D'AMANDA,

14 h 00 - Durée 50 minutes contes par Amanda Langlet (4 ans et +)

Mercredi 14 décembre

SUR LE CHEMIN DU PERE NOËL

14 h 30 - Durée 1 h. Spectacle inédit par Philippe GUEUCIER (3 à 8 ans)



Entrée gratuite - Réservation souhaitée au 01 34 71 21 20
Bibliothèque du Pays de France
Maison Erik Satie - 2 rue St Damien - 95270 Luzarches
Tél. 0134 71 21 20
biblio@cc-paysdefrance.fr - www.cc-paysdefrance.fr

Un NOUVEAU DGS : HUBERT GAGE



Monsieur Hubert GAGE succède, depuis la rentrée, à Madame Caroline GARCIA qui a fait valoir ses droits à la retraite, en tant que Directeur général des services.

Natif du département de l'Oise, Monsieur Hubert GAGE est titulaire d'un Master en Droit des Collectivités locales avec une spécialisation en finances locales.

Après plusieurs expériences dans des collectivités communales et départementales, il compte mettre son énergie et son savoir-faire au service de la municipalité et ainsi servir au mieux les habitants de Chaumontel.

Son travail sera d'assurer le bon fonctionnement au quotidien de la mairie et d'apporter conseils et assistances aux élus.

Pour ce faire, il espère apprendre beaucoup de tous les Chaumontellois car rien ne remplace, pour Monsieur Hubert GAGE, les relations humaines et la connaissance du terrain.

À l'occasion de la parution de ce numéro du Petit Chaumontellois, il tient à remercier les élus et les agents de la commune pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu.

Nous lui souhaitons une nouvelle fois, en votre nom à tous, la bienvenue dans notre commune.

La rédaction

Graine de champion...

Jeune Chaumontellois de 11 ans, Quentin GONZALEZ a participé début septembre 2010 à fin juin 2011 aux épreuves qualificatives de la « Tournée des AS ».

Les épreuves du Championnat de France Poney, B1, se sont déroulées en juillet dernier. Quentin s'est classé 10^e en concours complet et, 5^e en dressage!

Pour la petite anecdote, sa ponette « Maeva du Bois de la Noue » est née à Chaumontel et, elle a le même âge que Quentin...

La Municipalité adresse ses félicitations à nos 2 graines de Champions!



CEUX QUI LIRONT CET ARTICLE, SE RECONNAÎTRONT...

Certains diront d'eux qu'ils ont l'esprit si limité qu'ils ne savent toujours pas où jeter leurs ordures! En effet, ils font très fort: ils déposent leurs déchets autour des containers communaux!

Pourtant, des calendriers de ramassages des ordures Sigidurs ont été généreusement distribués et sont à la disposition de tous, en Mairie.

Ou alors, se pourrait-il qu'ils le fassent sciemment pour enlaidir notre charmante commune? Insultant par là même les agents des services techniques qui font tout... absolument tout, pour que Chaumontel soit superbement fleuri... et accueillant.

Alors STOP! HONTE A EUX! Un tel comportement est inadmissible! Soyez respectueux de la nature, et de l'environnement! JETEZ vos déchets DANS les containers réservés à cet effet.

INFO: Pour remédier à ce problème, qui se produit souvent la nuit, nous en avons informé les services de police et de gendarmerie respectifs afin que cessent ces agissements.

Irrresponsables mais encore trop fréquents, ces dépôts sur la voie publique sont strictement interdits et passibles d'une amende allant jusqu'à 1500 euros (3000 euros, en cas de récidive) voire, la confiscation du véhicule, lorsque celui-ci est utilisé pour le dépôt (articles L.131-13, R.632-1, R.644-2 et R.635-8 du code pénal).

« L'ignorance, la sottise et la lâcheté, les trois plus redoutables ennemis du genre humain ».

Arsène Bessette



Prenez date!

Brocante de Chaumontel /
Dimanche 13 mai 2012



Marché de Noël

Le marché de Noël de Chaumontel se tiendra le samedi 3 et le dimanche 4 décembre 2011 à la salle polyvalente Eugène COUDRE



**Nouveau
à Chaumontel!**

Bienvenue à Pauline, Chaumontelloise

Ouverture d'une boutique en ligne « Cha'gribouille » de déco-cadeaux et jouets pour les bouts de chou de 0 à 12 ans.

Grande sélection de jouets en bois, peluches, porteurs et voitures à pédales, poupées... qui séduiront petits et grands!

Découvrez sur le net : www.chagribouille.com



> État Civil



Lilou
CASIER



Eva
DUARES



Adrien
FILEE



Samuel
VIGIER-GAUHIER



Lina
MONTEIRO



Paloma
CALVO

Naissances :

Adrien FILEE, né le 18 mars 2011
Lina MONTEIRO, née le 29 avril 2011
Lilou CASIER, née le 13 mai 2011
Samuel VIGIER-GAUTHIER, né le 6 juillet 2011
Eva DUAREZ, née le 14 juillet 2011
Paloma CALVO, née le 24 août 2011
Toutes nos félicitations aux heureux parents !

Mariages :

Se sont unis :
Christian GROS et Sabrina AUBIN
ALEXANDROUX, le 25 juin 2011
Didier GILLES et Martine DURET,
le 25 juin 2011

Loric DECHERY et Célia PARIS,
le 3 septembre 2011
Tous nos vœux de bonheur !

Décès :

BENIGNA Hélène,
décédée le 6 mai 2011 à l'âge de 63 ans
QUEINNEC Auguste,
décédé le 2 juin 2011 à l'âge de 90 ans
ROUSSEAU Gilbert,
décédé le 27 juillet 2011, à l'âge de 84 ans
OZIOL Gilbert,
décédé le 23 août 2011, à l'âge de 79 ans
DAUCHEL Geneviève,
décédée le 29 août 2011, à l'âge de 60 ans
Nos sincères condoléances aux familles.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES : LES RÉSULTATS DANS LE VAL D'OISE



Le dimanche 25 septembre 2011, les 2191 « grands électeurs » du Val d'Oise, désignés dans leur quasi-totalité, par les Conseils municipaux avaient rendez-vous à la préfecture de Cergy-Pontoise, pour élire 5 sénateurs.

Ont été élus, Sénateur, par ordre alphabétique, pour un mandat de 6 ans :

- Francis DELATTRE
- Dominique GILLOT
- Robert HUE
- Hugues PORTELLI
- Alain RICHARD

Pour représenter la commune de Chaumontel, le Conseil municipal avait délégué, par délibération en date du 21 juin 2011, conformément à la loi, 7 de ses membres :

- Betty HANAUER BEASLAY
- Martine GHENASSIA
- Jacques LABARRE
- André LEFEVRE
- Philippe MAGNIER
- Véronique PETIT
- Nicole SCIPIONI

Pour mémoire : Le Sénat assure la représentation des collectivités territoriales de la République (Article 24 de la Constitution de 1958).

Symbole de l'équilibre des pouvoirs, théorisé par Montesquieu, le Sénat est la chambre qui incarne les territoires; l'Assemblée nationale représente la population. Le Sénat veille aux intérêts des communes.

Sollicité par le Sénateur sortant, Hugues PORTELLI, pour représenter l'est du département, les petites villes et la communauté de communes du Pays de France, Madame le Maire, Betty HANAUER BEASLAY, a accepté de s'engager dans cette élection en tant que non-inscrit comme 2 de ses colistiers (Arnaud BAZIN, Président du Conseil général, Michel GUIARD, Maire de Boissy l'Aillierie).

Sa candidature, en 5e position, symbolisait sur cette liste, une volonté indépendante de porter la voix des petites communes face aux difficultés quotidiennes auxquelles elles sont confrontées.

Conseil municipal



Séance du 17 mars 2011

Étaient présents : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Madame Simone GOULMANT, Madame Martine GHENASSIA, Madame Véronique PETIT, Madame Sylvie PESLERBE, Madame Annie BENARD, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Maryse DEVERNOIS, Madame Catherine DUNOYER, Madame Nicole SCIPIONI
Absents ayant donné procuration : Monsieur Philippe MAGNIER pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur André LEFEVRE pouvoir à Madame Martine GHENASSIA, Monsieur Rémi CIPOLAT pouvoir à Madame Annie BENARD, Madame Catherine ROZAS pouvoir à Madame Véronique PETIT, Monsieur Cyrille BONNET pouvoir à Madame Simone GOULMANT, Monsieur Stéphane BUISSON pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Madame Natacha PONTE pouvoir à Monsieur Jean-Claude CASTEL
Absent excusé : Monsieur Jonathan HARDOUIN
Absents non excusés : Monsieur Dida DIAFAT, Monsieur Charles LE MOAL
Secrétaire de Séance : Madame Sylvie PESLERBE

La séance est ouverte à 20 h 00, 12 membres sont présents, 7 membres ont donné procuration, 1 membre est absent excusé et 2 membres sont absents non excusés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion précédente.

CONTRAT DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en date du 15 janvier 2010, l'Assemblée Départementale a adopté la réforme des aides du Conseil Général aux 185 communes du Val d'Oise.

Dans le cadre de cette contractualisation, le département a accordé une dotation totale de 805 051 € pour la Commune de Chaumontel dont 76 551 € seront affectés aux projets présentés par la Communauté de Communes Pays de France et 727 500 € à la Commune de Chaumontel pour les projets suivants :

- Extension et restructuration de la Mairie ;
- Aménagement des espaces extérieurs de la Mairie ;
- Aménagement d'une salle des fêtes ;
- Création d'un nouveau cimetière ;
- Aménagement de la place des fêtes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire :
À VALIDER et À SIGNER avec le Président du Conseil Général le contenu, les modalités et les conditions financières du Contrat Départemental 2010/2013

AFFAIRES DIVERSES

- Réforme à la demande de logement social

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Préfet et les Services enregistreurs de la région pour la mise en œuvre du système d'enregistrement national des demandes de logement locatif social.

INFORMATIONS

- Fermeture du Centre de cardiologie - hôpital de Gonesse

Madame le Maire informe qu'elle a reçu de Messieurs Yanick PATERNOTTE, Député du Val d'Oise et Jean-Pierre BLAZY, Maire de Gonesse, un courrier et une pétition concernant la fermeture de l'activité cardiologie interventionnelle du Centre hospitalier de Gonesse.

La pétition est à votre disposition à l'accueil ainsi que les courriers de Messieurs PATERNOTTE et BLAZY.

- Domaine de LASSY
Le Comité d'entreprise d'Air France a adressé à la Commune de Chaumontel ainsi qu'à toutes les Mairies avoisinantes son contrat 2011 donnant accès au Domaine.

Au vu des prix qui ont, pour certains, doublé :

Adhésion annuelle 2010 « Adulte et enfants de + 11 ans : 453 €
Au semestre : 262 €

Au trimestre : 137,50 €
Les tarifs 2011 sont de : 400 € au semestre
Et 500 € annuels
La carte trimestrielle n'existe plus

De plus, il a été rajouté une basse saison et une haute saison.

La basse saison est fixée du 1er novembre au 30 avril.

La haute saison du 1er mai au 31 octobre (tarif semestriel de 400 €).

Madame le Maire informe qu'elle a pris contact avec le Responsable du Domaine de LASSY pour avoir des informations quant à cette augmentation de tarifs

Les Maires des 10 communes de l'Intercommunalité ont envoyé un courrier au secrétaire général du Comité d'Entreprise afin de demander une réduction des prix et un entretien avec les 10 Maires de l'Intercommunalité.

Les courriers sont, à ce jour, restés sans réponse. Une copie de ce même courrier a été envoyée au Responsable du Domaine de LASSY afin qu'il fasse une relance auprès des Syndicats.

- Sécurité aux abords des Ecoles

Madame le Maire informe que des nouvelles mesures de sécurité ont été prises et adoptées afin d'assurer la sécurité des enfants aux abords des écoles aux heures d'entrée et de sortie de classes.



Madame le Maire précise que, désormais, tout véhicule en stationnement face aux écoles ou descendant la rue du Tertre en marche arrière sera verbalisé par la Gendarmerie de Luzarches qui assure des contrôles ponctuels.

Madame le Maire rappelle que des places de stationnement sont à disposition à la salle polyvalente, au parking Espace Liberté et dans la rue de la République.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.

Séance du 14 juin 2011

Étaient présents : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur Philippe MAGNIER, Madame Simone GOULMANT, Monsieur André LEFEVRE, Madame Martine GHENASSIA, Madame Sylvie PESLERBE, Madame Véronique PETIT, Madame Annie BENARD, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Cyrille BONNET, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Maryse DEVERNOIS, Monsieur Jonathan HARDOUIN, Madame Natacha PONTE, Madame Nicole SCIPIONI

Absents ayant donné procuration : Monsieur Rémi CIPOLAT – pouvoir à Madame Sylvie PESLERBE, Monsieur Stéphane BUISSON – pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Madame Catherine DUNOYER – pouvoir à Madame Annie BENARD

Absent excusé : Néant

Absents non excusés : Madame Catherine ROZAS, Monsieur Dida DIAFAT, Monsieur Charles LE MOAL

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAGNIER

La séance est ouverte à 20 h 00, seize membres sont présents, trois membres ont donné procuration et trois membres sont absents non excusés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion précédente.

JURY D'ASSISES 2012

Le Conseil Municipal : PROCÈDE au tirage au sort des jurés d'assises appelés à siéger à la Cour d'Assises de Pontoise au cours de l'année 2012, soit neuf noms tirés au sort d'après la liste électorale.

PRÉCISE que les personnes ainsi nommées seront avisées par courrier.

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉNERGIE ET D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE COFELY

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 2 avec la Société COFELY intégrant les analyses des légionelles dans les établissements recevant du public suivant l'arrêté du 1er février 2010 du Ministère de la Santé et des Sports, relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire.

DÉCLARATION PRÉALABLE TRAVAUX CIMETIÈRE

Dans le cadre du Contrat Régional, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à déposer une déclaration préalable pour les travaux de clôture, d'abri, de columbarium et d'ossuaires du nouveau cimetière.

PERMIS DE CONSTRUIRE : TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre du Contrat Régional, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à déposer un permis de construire pour l'extension et la restructuration de la Mairie.

PERMIS DE DÉMOLIR : TRAVAUX MAIRIE

Dans le cadre du Contrat Régional, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à déposer un permis de démolir pour le chalet ainsi que pour les box situés à l'arrière de la Mairie afin de permettre l'opération pour l'extension et la restructuration de la Mairie.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UN CLUB D'ATHLÉTISME

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Madame le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 500 € à un jeune chaumontellois afin de le soutenir dans son projet sportif 2011 pour le Championnat Universitaire, le Championnat de France Élite et le Championnat d'Europe Espoir.

TARIFS COMMUNAUX

1.1 CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, à la majorité, (3 Contre : C. Bonnet, A. Benard, C. Dunoyer), 1 Abstention : N. Ponte) PORTE le prix du repas de la cantine scolaire à 3,37 € au lieu de 3,27 € à compter du 1er septembre 2011.

1.2 SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 Abstention : N. Ponte) DÉCIDE d'appliquer les nouveaux tarifs de location de la Salle Polyvalente, à compter du 1er septembre 2011, comme suit :

A) Pour les Administrés de la Commune :

Du samedi 9 h au dimanche 9 h : 580 € au lieu de 557 €
Du dimanche 9 h au lundi 9 h : 540 € au lieu de 504 €

Du samedi 9 h au lundi 9 h : 940 € au lieu de 893 €

Chèque de caution de 1 500 €
Arrhes : 25 % à la réservation (non récupérable en cas de désistement)

Solde : 3 semaines avant la manifestation

b) Pour les Extérieurs :

Du samedi 9 h au dimanche 9 h : 880 € au lieu de 664 €

Du dimanche 9 h au lundi 9 h : 800 € au lieu de 630 €

Du samedi 9 h au lundi 9 h : 1 250 € au lieu de 1 051 €

Chèque de caution de 1 500 €
Arrhes : 25 % à la réservation (non récupérable en cas de désistement)

Solde : 3 semaines avant la manifestation

c) Barnum :

Pour les Chaumontellois : 200 € au lieu de 158 €

Pour les Extérieurs : 350 € au lieu de 315 €.

Chèque de caution de 2 000 € pour la location de la salle et du barnum.

1.3 CONCESSIONS CIMETIÈRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'augmenter, à compter du 1er septembre 2011, le tarif pour le renouvellement ou la vente des concessions cimetièrises comme suit :

Renouvellement Concessions 15 ans : 70 € au lieu de 63 €

Vente et renouvellement Concessions 30 ans : 140 € au lieu de 126 €

Renouvellement Concessions 50 ans : 250 € au lieu de 210 €

1.4 TARIF DROITS DE PLACE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'appliquer un tarif forfaitaire du droit de place pour les terrasses de café-restaurant empiétant sur la voie publique, pour les mois de mars à octobre de chaque année, de :

500 € pour le Bar/Restaurant « LE CAFÉ DES SPORTS

150 € pour le Café/Tabac « LE FONTENOY ».

RATIO PROMU PROMOUVABLE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % concernant la catégorie C des filières administrative et technique.

CRÉATIONS DE POSTES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE la création des postes suivants :

- Création d'un emploi d'Attaché Territorial contractuel non titulaire à temps complet en raison des besoins des services pour exercer la fonction de Secrétaire Général ;
 - Création d'un emploi d'Adjoint Technique de 2e classe titulaire à temps complet ;
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe ;
 - Création de 2 postes d'adjoint administratif principal de 2e ;
- PRÉCISE que ces modifications seront portées au tableau des emplois.

CONVENTION CENTRE DE LOISIRS DE VIARMES

Le Conseil Municipal, à la majorité, (1 Abstention : N. Ponte) :

REFUSE de signer la Convention présentée par la Commune de Viarmes pour l'accueil des enfants de Chaumontel dans leur centre de loisirs durant le mois d'août.

MOTIVE cette décision au vu du coût de la participation financière incombant à la Commune de Chaumontel qui a doublé :

- Tarifs 2002 : Participation financière de la Commune

À la journée : 17,80 €

En 1/2 journée : 10,75 €

- Tarifs 2011 revalorisés

À la journée : variant de 33,35 € à 37,05 € selon quotient familial

En 1/2 journée : variant de 18,15 € à 20,31 € selon quotient familial

INFORMATIONS

1. PLAN ROUTE- CONSEIL GENERAL

Madame le Maire informe que le Conseil Général a mis en place un programme exceptionnel intitulé « Plan Routes 2011 » afin d'aider les Collectivités au financement des réparations de voiries dues aux hivers rigoureux.

Le montant de la dépense subventionnable pour Chaumontel est de : 24 505 € HT. Le taux de la subvention est de 80 %.

Madame le Maire informe également avoir adressé au Conseil Général un dossier pour prendre en compte une partie des réparations de la rue des Brûlés qui a subi de nombreux affaissements de chaussée, fissurations et nids de poule.

2. CARTES POSTALES

Madame le Maire donne lecture des cartes postales reçues et envoyées par :

Nos jeunes lycéens partis en séjour en Irlande ;

Michelle SOLARI, agent administratif à l'Accueil,

partie en retraite à l'automne dernier.

3. MARCHÉ CIMETIÈRE

Madame le Maire informe que la création d'un cimetière est prévue dans le cadre du Contrat Régional. Deux marchés en procédure adaptée ont été lancés :

Maîtrise d'œuvre et SPS

Travaux

La date de remise des offres était fixée au 30 mai 2011.

Les analyses d'offres sont en cours d'étude et le choix des entreprises retenues pour ce marché sera fait par décision du Maire qui en rendra compte lors d'un prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 48.

Chaumontel, le 16 juin 2011

Le Maire, Betty HANAUER-BEASLAY

Séance du 21 juin 2011

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du dix-sept juin deux mille onze, le Conseil Municipal, légalement convoqué dans l'urgence (art. L 2121-10 – L 2121-11 – L 2121-12 et L 2122-17 du CGCT) s'est réuni, sans condition de quorum, en date du vingt-et-un juin deux mille onze, à seize heures en séance publique sous la présidence de Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Maire.

Étaient présents : Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur Philippe MAGNIER, Madame Martine GHENASSIA, Madame Sylvie PESLERBE, Madame Véronique PETIT, Madame Christiane BOISEAUBERT, Monsieur Jean-Claude CASTEL, Madame Nicole SCIPIONI

Absents ayant donné procuration : Monsieur Stéphane BUISSON – pouvoir à Monsieur Jacques LABARRE, Monsieur Rémi CIPOLAT – pouvoir à Madame Sylvie PESLERBE, Madame Maryse DEVERNOIS – pouvoir à Madame Betty HANAUER-BEASLAY, Madame Natacha PONTE – pouvoir à Madame Christiane BOISEAUBERT

Absents excusés : Monsieur André LEFEVRE, Monsieur Jonathan HARDOUIN

Absents non excusés : Madame Simone GOULMANT, Madame Catherine ROZAS, Madame Annie BENARD, Monsieur Cyrille BONNET, Monsieur Dida DIAFAT, Madame Catherine DUNOYER, Monsieur Charles LE MOAL

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAGNIER

La séance est ouverte à 16 h 00, neuf membres sont présents, quatre membres ont donné procuration, deux membres sont absents excusés et sept membres sont absents non excusés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ADOPTE le procès-verbal de la réunion précédente.

2011/026 – ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS & DES SUPPLÉANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 2011

Madame le Maire informe que, dans le cadre des élections sénatoriales du 25 septembre 2011 et suivant Circulaire Ministérielle n° NOR/IOC/A/11/3812/C du 19 mai 2011, les Conseillers Municipaux

doivent élire sept délégués titulaires et quatre membres suppléants au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages. Chaque Conseiller, à l'appel de son nom, a glissé son bulletin sous enveloppe dans l'urne, sous le

contrôle du Président.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Délégués Titulaires :

1. Madame SCIPIONI Nicole : 13 voix
2. Monsieur LABARRE Jacques : 13 voix
3. Monsieur LEFEVRE André : 13 voix
4. Madame GHENASSIA Martine : 13 voix
5. Madame HANAUER-BEASLAY : 13 voix
6. Madame PETIT Véronique : 13 voix
7. Monsieur MAGNIER Philippe : 13 voix

Délégués Supplément :

1. Madame BOISEAUBERT Christiane : 13 voix
2. Madame PESLERBE Sylvie : 13 voix
3. Monsieur CIPOLAT Rémi : 13 voix
4. Monsieur HARDOUIN Jonathan : 13 voix
5. PAS D'OBSERVATIONS NI RÉCLAMATIONS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 36

Séance du 28 septembre 2011

Étaient présents : Mme Betty HANAUER-BEASLAY, M. Jacques LABARRE, M. Philippe MAGNIER, Mme Simone GOULMANT, M. André LEFEVRE, Mme Martine GHENASSIA, Mme Sylvie PESLERBE, Mme Véronique PETIT, Mme Christiane BOISEAUBERT, M. Jean-Claude CASTEL, M. Jonathan HARDOUIN, Mme Nicole SCIPIONI, Mme Catherine DUNOYER

Absents ayant donné procuration : M. Rémi CIPOLAT pouvoir à Mme Catherine DUNOYER

Absents excusés : M. Cyrille BONNET, Mme Catherine ROZAS, Mme Maryse DEVERNOIS

Absents non excusés : Mme Annie BENARD, M. Dida DIAFAT, M. Charles LE MOAL, M. Mme Natacha PONTE, M. Stéphane BUISSON

Secrétaire de Séance : M. Philippe MAGNIER

La séance est ouverte à 20 h 00, seize membres sont présents, deux membres ont donné procuration, trois membres sont absents excusés et cinq membres sont absents non excusés.

ORDRE DU JOUR

1 - Taxe sur la consommation finale d'électricité – Fixation du coefficient multiplicateur unique
Rapporteur : Monsieur Jacques Labarre
Le Conseil municipal décide de maintenir le taux de cette taxe à 8 %.

2 - Taxe locale d'aménagement – Vote du taux
Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire le taux de la taxe d'aménagement (ex Taxe locale d'équipement) à 5 %

3 - Convention de délégation de compétence en matière de services spéciaux de transport public routiers réservés aux élèves (Circuits spéciaux scolaires)
Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) afin d'organiser le transport scolaire des enfants des écoles maternelle et primaire, le soir et le matin, en intra-muros jusqu'en 2020.

4 - Création d'un poste d'Attaché territorial
Rapporteur : Madame le Maire

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'attaché territorial pour répondre aux besoins des services.

5 - Subvention communale à l'Association Sportive Chaumontel Luzarches (ASCL)

Rapporteur : Monsieur André LEFEVRE
Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le versement d'une subvention de 1 000 euros à l'ASCL pour l'année 2011.

6 – Affaires Diverses

Dans le cadre de la délégation du Maire prise en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, Mme le Maire informe le conseil municipal que la Sté GESCOBA a été retenue en qualité de maître d'œuvre, sécurité, et prévention des risques pour la santé pour un montant de 21 685 € HT concernant l'extension du nouveau cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 20.